



**Conseil économique
et social Groupe des
Nations Unies pour le
développement**

**Union
africaine**



E/ECA/RCM/19/2/Rev.1

Distr. générale

29 mai 2018

Français

Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique

Dix-neuvième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

Deuxième réunion conjointe du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et du Groupe des Nations Unies pour le développement

Addis- Abeba, 12 et 13 mai 2018

Union africaine

Rapport de la dix-neuvième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et de la deuxième réunion conjointe du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et du Groupe des Nations Unies pour le développement

I. Ouverture de la réunion [Point 1 de l'ordre du jour]

A. Participation

1. La dix-neuvième réunion du Mécanisme de coordination régionale des organes des Nations Unies opérant en Afrique en appui à l'Union africaine et à son programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) s'est tenue à Addis-Abeba les 12 et 13 mai 2018. La réunion était organisée conjointement par les secrétariats du Mécanisme et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Afrique orientale et australe et pour l'Afrique occidentale et centrale sur le thème « Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine pour vaincre la corruption : une option viable pour la transformation de l'Afrique ».

2. La réunion était coprésidée par le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, Thomas Kwesi Quartey, la Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), Vera Songwe, et le Directeur du Centre régional de services du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'Afrique/équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement, Lamin Manneh, représentant le président des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Afrique orientale et australe et pour l'Afrique occidentale et centrale.

3. L'ordre du jour de la session, qui s'inspirait du projet d'ordre du jour distribué dans le document ECA/rcm/19/1, était le suivant :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et programme de travail

3. Exposés et débats en plénière sur le thème « Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine pour vaincre la corruption : une option viable pour la transformation de l'Afrique »
4. Débats en plénière sur le lien entre la corruption et la mise en œuvre du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063
5. Débats en plénière sur la lutte contre les flux financiers illicites, en faveur du développement
6. Débats en plénière sur la menace que fait peser la corruption sur la stabilité politique, la paix et la sécurité
7. Débats en plénière sur le renforcement du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et le Groupe des Nations Unies pour le développement dans le contexte des réformes de l'Union africaine, du Secrétariat général et du cadre de coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine
8. Débats en plénière sur les exposés et les progrès réalisés par le Mécanisme, mise à jour et adoption du plan de travail :
 - a) Rapport d'étape sur les activités du Mécanisme dans le cadre du partenariat Union africaine-Nations Unies ;
 - b) Rapport sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
 - c) Rapport sur le Forum régional africain pour le développement durable en vue du suivi et de l'évaluation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
 - d) Adoption du programme conjoint 2018-2019 Nations Unies – Union africaine pour le Mécanisme.
9. Questions diverses
10. Présentation et adoption du projet de rapport de la réunion
11. Clôture de la session.

4. Les représentants de tous les organismes et organisations du système des Nations Unies travaillant en appui à l'Afrique, des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement de l'Afrique orientale et australe et de l'Afrique occidentale et centrale, de la Commission de l'Union africaine, du secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA), de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de la Communauté d'Afrique de l'Est ont participé à la session. La liste complète des participants est jointe en annexe au présent rapport.

B. Allocutions d'ouverture

5. Dans son allocution d'ouverture, le conseiller principal en matière de politiques de la CEA, Joseph Atta-Mensah, s'est interrogé sur l'essence du développement. Il a établi une analogie avec un enfant de la rue nommé Abebe qui demande toujours l'aumône à un panneau d'arrêt près de la CEA. Il s'est demandé ce que serait l'avenir de cet enfant et celui de sa génération sans des interventions positives destinées à changer leur vie. Abebe a besoin d'une éducation solide et d'équipements sociaux. À défaut, lui et sa génération resteraient pauvres à jamais. Grâce à une intervention appropriée, sa vie pourrait s'améliorer et, ainsi, lui et sa génération pourraient passer au-dessus du seuil de pauvreté. Des Abebe existant partout en Afrique, le développement consiste donc à améliorer les conditions de vie de tous ces enfants sur le continent et à éradiquer la pauvreté grâce à des politiques

appropriées. Il a prévenu que la corruption avait détourné du développement des ressources qui lui étaient destinées. Les gouvernements devraient intervenir positivement pour améliorer le niveau de vie de tous les Africains. La corruption doit être éliminée. M. Atta-Mensah a remercié les membres des secrétariats du Mécanisme et des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement de l'Afrique orientale et australe et de l'Afrique occidentale et centrale pour les efforts qu'ils ont consacrés à la préparation de la dix-neuvième session. Il a également remercié le Secrétaire exécutif adjoint de la CEA et économiste en chef, Abdalla Hamdok, et M. Kwesi Quartey pour les orientations et l'impulsion qu'ils ont su imprimer au Mécanisme.

6. M. Manneh a prononcé son allocution d'ouverture au nom du Président des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Afrique orientale et australe et pour l'Afrique occidentale et centrale. Il a remercié les participants pour leur présence, en soulignant que le thème choisi était en effet opportun et pertinent. Pour l'Afrique, a-t-il relevé, la lutte contre la corruption était essentielle dans l'accélération de la transformation durable et inclusive définie dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Il a toutefois prévenu qu'il faudrait davantage d'efforts pour combattre ce fléau sur le continent, étant donné, selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International, que 6 des 10 pays les plus corrompus au monde se trouvent en Afrique subsaharienne. Il a également fait observer qu'une étude de l'Union africaine avait révélé que la corruption coûtait chaque année à l'Afrique à peu près 150 milliards de dollars des États-Unis comparativement aux 57 milliards de dollars d'aide que reçoit l'Afrique subsaharienne, d'où des contraintes sur les ressources destinées au développement. La corruption, a-t-il souligné, allait de la haute concussion politique qui se chiffre à des centaines de millions de dollars aux petits dessous de table perçus par des fonctionnaires chargés d'assurer des services publics de base. Il a en outre souligné que, si la corruption politique et économique entraînait les coûts financiers directs les plus élevés pour un pays, les petits pots-de-vin avaient, quant à eux, un effet corrosif sur les institutions et la confiance du public dans le gouvernement.

7. Par ailleurs, M. Manneh a souligné que, au cours des 10 dernières années, les gouvernements africains avaient fait des efforts dans la lutte contre la corruption. Ces efforts étaient, dans de nombreux cas, encouragés par des bailleurs de fonds internationaux plaidant pour la transparence et la bonne gouvernance, et par la pression intérieure pour le respect des promesses de réforme faites par les politiciens pendant les campagnes électorales. Il a cité des pays tels que le Libéria, le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie qui ont fait des progrès considérables dans la réduction de la corruption. Néanmoins, lors de leur Conférence de janvier 2018, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont exprimé leur détermination à poursuivre la lutte contre la corruption, pressant ainsi tous les partenaires, notamment l'Organisation des Nations Unies, à intensifier leur soutien à cette importante lutte. Il a en outre souligné qu'un partenariat et une approche multipartite dans la résolution des problèmes de développement nécessitaient la mobilisation des différents acteurs clefs, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile et le système des Nations Unies pour un partage des connaissances, de l'expertise, de la technologie et des ressources, comme le recommandent les stratégies et les mesures énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

8. M. Manneh a déclaré que la réunion serait l'occasion pour le système des Nations Unies, de concert avec d'autres partenaires de développement, d'élaborer des stratégies sur les programmes et activités en vue d'aider les pays africains, essentiellement à travers l'Union africaine, dans leurs efforts renouvelés pour lutter contre la corruption et les flux financiers illicites et contribuer à l'amélioration des systèmes qui permettent de parvenir à la transformation de l'Afrique et de mettre en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Il a donné aux participants l'assurance que les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Afrique orientale et australe et pour l'Afrique occidentale et

centrale restaient déterminés à travailler avec tous les autres partenaires pour aider les États membres à travers les équipes régionales et les équipes pays du système des Nations Unies à mettre en œuvre les recommandations de la dix-neuvième réunion du Mécanisme.

9. Dans son discours d'ouverture, M^{me} Songwe a relevé que l'Union africaine avait réalisé des progrès significatifs avec la signature par 44 pays africains du traité portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, avec la signature par 30 pays d'un protocole permettant la libre circulation des personnes, avec le lancement du marché unique du transport aérien en Afrique et la décision prise par les États membres de financer l'Union africaine par l'imposition d'un prélèvement de 0,2 % sur les importations éligibles, mesure que 22 pays appliquent déjà ou sont en passe de le faire. Elle a souligné qu'il s'agissait là de jalons qui méritaient d'être célébrées au moment où le continent se dirige vers l'Afrique que les Africains veulent.

10. M^{me} Songwe a relevé que les nobles ambitions et aspirations des pays africains seraient compromises si le fléau de la corruption n'était pas résolument combattu. C'est pourquoi le thème de la dix-neuvième réunion était à la fois très pertinent et très opportun. Elle a recommandé aux pays africains d'envisager l'adoption de lois encourageant tous les citoyens, y compris les groupes défavorisés, à participer à la planification du développement et à l'élaboration des politiques. Les pays devaient également renforcer la transparence et veiller à l'obligation de rendre compte, en particulier à la transparence budgétaire et à la bonne gouvernance des finances publiques. En outre, les pays africains doivent demander aux pays avancés de s'acquitter pleinement de leurs obligations en vertu de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales et de veiller à l'application rigoureuse de ladite convention. En effet, la pression doit être exercée sur les pays contrevenants afin que les entreprises intériorisent les risques de poursuites qui accompagnent la façon dont elles décident de faire les affaires en Afrique.

11. Pour conclure, M^{me} Songwe a assuré les participants de son engagement total en faveur de la collaboration entre le Mécanisme et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Afrique orientale et australe et pour l'Afrique occidentale et centrale, tout en les assurant aussi de son appui à cette collaboration. Pour que celle-ci soit véritablement efficace, a-t-elle prévenu, l'Organisation des Nations Unies devrait aligner ses activités sur les priorités de l'Union africaine de manière coordonnée et cohérente. Elle a déclaré que le séminaire de réflexion tenu à Nairobi en avril 2018 entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, et au cours duquel un plan de travail a été établi pour les équipes régionales, représentait un bon point de départ vers l'approfondissement de la collaboration entre les deux institutions. Elle a souligné que la mise en œuvre de ce cadre de collaboration pourrait se faire grâce à l'activation par la CEA de ses trois fonctions de base : la fonction de convocation, comme dans le cadre du Forum régional africain pour le développement durable et les plateformes intergouvernementales ; la fonction de réflexion, avec un accent sur la recherche de solutions de développement durable basées sur des faits concrets, inclusives, transfrontières, intergénérationnelles et fondées sur des options de financement innovantes ; enfin, la fonction opérationnelle, sous la forme de services de renforcement des capacités.

12. Dans ses observations liminaires, M. Kwesi Quartey a salué les participants au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, qui n'a pas pu prendre personnellement part à la réunion. Il a noté l'importance du Mécanisme depuis sa création et relevé que celui-ci avait continué à servir de véhicule pour les organes des Nations Unies opérant en Afrique pour la coordination et l'échange des informations sur leurs activités et stratégies en l'appui aux programmes de l'Union africaine. Il a réaffirmé l'engagement de l'Union africaine à renforcer le Mécanisme afin qu'il contribue à la mise en œuvre des priorités du continent et des positions communes africaines qui découlent toutes des cadres de développement stratégiques mondiaux. Il a rappelé aux participants que le Programme 2030 et

l'Agenda 2063 avaient un taux de convergence de 90 %. Si le premier traite principalement du développement économique, social et durable, le second, dans un contexte plus large, intègre d'autres piliers tels que la paix et la sécurité, l'architecture de la gouvernance et la diversité culturelle africaine. Il a donc souligné la nécessité d'harmoniser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des objectifs et des indicateurs contenus dans les deux cadres.

13. À propos du thème de la dix-neuvième session, M. Kwesi Quartey a souligné que la corruption n'était certes pas une question ancienne, mais qu'elle n'était pas née en Afrique. Pour aider à la combattre, une collaboration et une synergie institutionnelles efficaces étaient nécessaires. Il a fait observer que les enquêtes sur les flux financiers illicites devraient être plus nuancées dans la compréhension de la complexité du phénomène de la corruption. Il a souligné que le mal était profond et que tous les aspects des relations internationales de l'Afrique devaient être analysés. Un élément clef de cette analyse réside dans la nécessité de s'interroger sur l'origine des États africains, que l'on pourrait attribuer aux actes de la Conférence de Berlin de 1844.

14. M. Kwesi Quartey a clôturé son allocution en déclarant la réunion ouverte.

II. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

[Point 2 de l'ordre du jour]

15. L'ordre du jour et le programme de travail ont été adoptés.

III. Première séance plénière : Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine pour vaincre la corruption : une option viable pour la transformation de l'Afrique

[Point 3 de l'ordre du jour]

16. La séance était coprésidée par M. Kwesi Quartey et M^{me} Songwe, avec comme experts : M. Haile Menkerios, Secrétaire général adjoint et Représentant spécial du Secrétaire général au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ; Mme Bience Gawanas, Secrétaire générale adjointe et conseillère au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique ; M. Firmin Matoko, Sous-Directeur général, Département Afrique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; M. Hamdok ; M. Manneh ; et M. Daniel Batidam, membre du Conseil consultatif de l'Union africaine de lutte contre la corruption.

17. M. Menkerios a commencé par faire observer que les pays qui ne pratiquaient pas la bonne gouvernance étaient exposés à la corruption. Il a souligné que les peuples et les institutions africains devaient être des chefs de file dans la recherche de la paix et la sécurité sur le continent pour la réalisation leurs objectifs de développement. Il a indiqué que l'absence de paix et la menace à la paix et à la sécurité étaient également liées, entre autres, à la mauvaise gouvernance, à la corruption et au non-respect de la justice. Il a déclaré que les questions de paix et de sécurité en Afrique et de menaces globales devaient être réglées en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales dans le cadre du partenariat Nations Unies – Union africaine. Pour conclure, il a recommandé à l'Organisation des Nations Unies d'utiliser ses capacités pour mieux renforcer les institutions des pays africains. Il a invité l'Organisation à soutenir le financement des interventions en faveur de la paix et la sécurité sur le continent.

18. M^{me} Gawanas a suggéré que l'accent soit mis non pas sur la lutte contre la corruption mais sur la prévention de ce fléau. Étant donné qu'il était impossible de lutter contre la pauvreté sans aborder la question de la corruption. Elle a également souligné la nécessité de créer un environnement qui fixe des règles et les réglementations en matière de prévention de la corruption. Elle a proposé l'institution

de primes pour les fonctionnaires et les citoyens honnêtes qui ont mené leurs affaires avec un haut degré d'intégrité et respecté les règles et les réglementations. Elle a en outre appelé au renforcement des institutions et à la protection des fonctionnaires travaillant pour les institutions anticorruptions parce que leur vie pourrait être menacée. Elle a souligné que la lutte contre la corruption renvoyait à la promotion de la justice sociale, du développement, de la paix et de la sécurité sur le continent. Pour conclure, elle a déclaré que l'éradication de la corruption ferait de l'Afrique un lieu plus équitable et la rapprocherait du continent que les Africains veulent.

19. M. Hamdok a insisté sur les effets de la corruption sur la politique, l'économie et le développement en Afrique. Il a reconnu que beaucoup a été fait pour contrer ces effets. Il a appelé à la mise en œuvre rapide des cadres existants pour combattre la corruption. Il a terminé en relevant trois questions dans l'analyse de la corruption :

a) La confiance sociale, surtout dans les gouvernements et les fonctionnaires assumant de hautes fonctions politiques ;

b) La prévention et la détection de la corruption et les conséquences de la gestion de la corruption des dirigeants ;

c) Le caractère multiforme du fléau de la corruption avec plusieurs dimensions, y compris les flux financiers illicites. Il existait des cadres et instruments pour aider l'Afrique à lutter contre la corruption. À cet égard, il s'est félicité des initiatives existantes comme le Mécanisme africain d'examen par les pairs et du

Rapport sur la gouvernance en Afrique.

20. M. Matoko s'est appesanti sur le lien entre l'éducation et la corruption et ses coûts sociaux. Il a identifié certains domaines de la corruption dans l'éducation, comme l'achat de matériaux pour la construction d'écoles, les enseignants fictifs, le népotisme dans les nominations d'enseignants, les pots-de-vin dans l'accès à l'éducation et les faux diplômes. Il a déclaré que la corruption était une question de justice sociale, d'équité et de culture. Il a plaidé pour la mise en place des mesures préventives telles que l'adoption de directives pour la passation des marchés, l'élaboration d'un code de conduite et l'encouragement à l'intégrité grâce au devoir de rendre compte, l'application des règles et des lois et la participation de la société civile. Il a indiqué que le leadership et la volonté politique étaient indispensables au succès de toute action préventive. Il a signalé l'existence de deux initiatives de l'UNESCO et d'autres partenaires pour la promotion des meilleures pratiques et le renforcement des capacités par la formation et un portail éthique nouveau et unique. À cet égard, il a recommandé la poursuite des échanges d'informations et de meilleures pratiques entre les Nations Unies et l'Union africaine.

21. M. Batidam s'est dit satisfait de ce que l'Union africaine ait consacré l'année 2018 à la lutte contre la corruption. Il a reconnu que l'Union africaine et les Nations Unies disposaient des conventions anticorruptions, du mandat et des mécanismes nécessaires pour combattre ce fléau. Il a appelé à l'harmonisation de ces conventions pour un renforcement de tous leurs articles. Il a également recommandé aux Nations Unies de soutenir l'Union africaine dans cette collaboration. Parlant de la question de l'inégalité sur le continent, il a indiqué qu'il ne suffisait pas d'avoir une croissance économique qui ne se traduisait pas en amélioration des moyens de subsistance. Il a noté que ces inégalités étaient en grande partie dues à la corruption. Il a donc recommandé aux Nations Unies d'utiliser de meilleurs mécanismes pour aider l'Union africaine à instaurer la transparence dans la lutte contre les inégalités. Il a soulevé la question de la transparence fiscale et salué l'existence de l'Initiative fiscale d'Addis. Il a recommandé qu'un appui supplémentaire soit accordé aux pays africains dans la collecte des impôts et la mise en place des systèmes fiscaux. Il a mentionné les flux financiers illicites et le fait que la corruption était un problème pour les pays d'origine et les pays de destination. La corruption étant endémique sur le continent et touchant tous les secteurs, la poursuite de la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine était nécessaire. Enfin, il a suggéré de travailler plus sur les questions de genre liées à la corruption.

22. M. Manneh a exprimé la nécessité d'établir des niveaux de référence et de partager les expériences par l'examen des cas particuliers, aussi bien les échecs que les réussites. Le suivi des progrès était donc nécessaire à cet égard. Il a informé les participants que le Rwanda avait mis en place une politique très claire en matière de lutte contre la corruption. Il a également déclaré que cette politique pourrait se révéler dangereuse dans certains pays à cause de la faiblesse des institutions, de l'institutionnalisation de la corruption et de l'impunité dont jouissent les personnes qui se livrent à ces pratiques. Il a recommandé que des efforts soient redoublés afin de rendre opérationnel l'accord de développement récemment signé entre les Nations Unies et l'Union africaine pour éviter la duplication des efforts et renforcer les complémentarités, sous l'impulsion vigoureuse de l'Union africaine. Il a également attiré l'attention sur la nécessité d'améliorer la gestion du secteur public et les cadres réglementaires, en particulier en améliorant la situation des fonctionnaires qui, d'un point de vue relatif, sont mal payés.

Débats

23. Dans les débats qui ont suivi, les participants ont noté ce qui suit :

a) La réduction de la pauvreté devrait être placée en première ligne des efforts de lutte contre la corruption ;

b) Les dispositifs de soutien et de protection des dénonciateurs doivent être renforcés ;

c) Les destinations des flux financiers illicites en provenance d'Afrique devraient être étudiées. Des questions ont été posées sur une possible amélioration de la forme de l'aide des Nations Unies aux États membres pour les empêcher d'accueillir de tels flux ;

d) La solution proposée a été l'investissement dans les politiques fiscales et la coopération entre les pays. Le Comité d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale a été mentionné à cet égard ;

e) En ce qui concerne la gestion et l'utilisation des financements des bailleurs de fonds et des organismes multilatéraux, la nécessité d'une plus grande transparence a été recommandée. Les mécanismes de sanctions et les tribunaux régionaux de lutte contre la corruption seraient également nécessaires sur le continent. Il a été proposé de mettre l'accent sur les efforts de lutte contre la corruption sur une base sectorielle ;

f) La corruption était un problème de droits de l'homme. Les droits à l'éducation, à la santé et au logement, entre autres, ont été réduits, créant ainsi un problème de justice sociale à cause du coût social qu'une telle situation engendrait pour les communautés touchées. Il était nécessaire de poursuivre l'assistance technique et la sensibilisation au niveau des pays pour résoudre ce problème par rapport au lien qui existe entre les droits de l'homme et la corruption ;

g) Une plus grande attention devrait être accordée aux collectivités locales et aux municipalités dans la lutte contre les pots-de-vin, les détournements et les malversations, en particulier dans les projets d'infrastructures. À cet égard, les systèmes de planification de développement urbain, y compris ceux qui traitent des problèmes environnementaux, ont été proposés comme solutions ;

h) L'approche concrète de l'Organisation des Nations Unies et l'appui de l'Union africaine au niveau national ont été remis en question, en gardant à l'esprit que la lutte contre la corruption rencontrait des résistances ;

i) Les efforts de lutte contre la corruption devraient mobiliser la société civile et le secteur privé et utiliser des moyens technologiques ;

j) La volonté politique et le leadership sont des conditions préalables au nécessaire soutien des organisations. Les pays doivent exprimer leurs besoins spécifiques ;

k) Il y avait un danger à normaliser la culture de la corruption. Les attitudes sociales et culturelles doivent changer pour empêcher cette normalisation ;

l) Les Nations Unies doivent concentrer leur soutien sur le type d'appui dont l'Afrique a besoin. Dans chaque pays, la corruption, les droits de l'homme et les autres questions restent confus. Sans un soutien politique, il serait difficile pour les organisations d'être d'une quelconque utilité. Les pays africains et la société civile doivent faire entendre leur voix à cet égard ;

m) Le renforcement des institutions internes qui combattent la corruption viendrait conforter le leadership des pays africains dans un tel processus. Les États membres devraient donner cette impulsion. La réforme du secteur public ne devrait pas être sous-estimée ;

n) Les efforts de lutte contre la corruption devaient en fin de compte provenir des Africains eux-mêmes. Les lois existent certes, mais la faiblesse des institutions constitue une entrave à leur application. Le renforcement des institutions est crucial pour le succès de la lutte contre la corruption. Les Nations Unies pourraient être un catalyseur des capacités de ces pays à lutter contre la corruption grâce à une assistance technique qui viendrait renforcer les institutions ;

o) Des études devraient être réalisées sur l'institutionnalisation de la corruption afin d'évaluer le système interne et analyser le rôle de l'intégrité ;

p) Le phénomène des flux financiers illicites doit être compris, étant donné que la lutte contre ces flux dépasse le cadre de l'Afrique et implique des sociétés multinationales, des institutions et des pays d'autres continents. La question majeure concernant ces flux en Afrique reste, comme toujours, la faible capacité des institutions à les prévenir.

Recommandations

24. Après des débats approfondis, les recommandations suivantes ont été formulées :

a) Les gouvernements africains sont invités à renforcer les politiques, lois, règles et réglementations afin de prévenir la corruption ;

b) Les gouvernements africains sont invités à mettre en place des mécanismes pour récompenser les honnêtes fonctionnaires, citoyens et personnes de bonne moralité qui respectent les règles et les réglementations et ne se sont pas impliqués dans des pratiques de corruption ;

c) Les gouvernements africains sont appelés à renforcer les directives de passation de marchés et les codes de conduite et à encourager l'intégrité pour prévenir la corruption. À cet égard, les pays doivent établir des principes de responsabilité plus stricts, appliquer les règles et les lois et faire participer la société civile aux efforts de lutte contre la corruption ;

d) L'Organisation des Nations Unies est invitée à soutenir l'Union africaine dans l'application des règles de transparence et de diffusion d'informations financières aux agents publics, afin d'éliminer les pratiques de corruption ;

e) L'Organisation des Nations Unies a été invitée à soutenir les pays africains dans la mise en place des règles de transparence régissant le recouvrement des impôts, tel que consacré par l'Initiative fiscale d'Addis ;

f) L'Organisation des Nations Unies est invitée à collaborer avec l'Union africaine dans la mise en œuvre des conventions sur la corruption ;

g) L'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec l'Union africaine, est instamment priée de commander des études sur l'impact de la corruption sur les moyens de subsistance des femmes et des filles ;

h) Les pays africains sont invités à renforcer leur gestion du secteur public, en vue de le rendre plus efficace et plus efficient. À cet égard, les gouvernements africains devraient envisager de payer des salaires compétitifs aux fonctionnaires ;

i) L'Organisation des Nations Unies est invitée à soutenir les pays africains dans le renforcement des lois et les mécanismes d'appui aux dénonciateurs.

IV. Deuxième séance plénière : Lien entre la corruption et la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons [Point 4 de l'ordre du jour]

25. La séance était coprésidée par M^{me} Hesphina Rukato, Professeure associée au Thabo Mbeki Leadership Institute et à l'Université d'Afrique du Sud, et Fode Ndiaye, Coordonnateur résident des Nations Unies pour le Rwanda. Elle avait comme intervenants Victor Harison, Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine ; M. David Phiri, Coordonnateur sous-régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de (FAO) pour l'Afrique de l'Est et Représentant de la FAO auprès de l'Union africaine et de la CEA ; M^{me} Letti Chiwara, Représentante de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-femmes) auprès de l'Éthiopie, de l'Union africaine et de la CEA ; M^{me} Joy Kategekwa, Chef du Bureau régional la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Addis-Abeba ; M. Siaka Coulibaly, Coordonnateur résident des Nations Unies pour le Bénin ; et M. Francis Mangeni, Directeur du commerce pour le COMESA.

26. Dans ses observations liminaires, M^{me} Rukato a souligné d'emblée que la corruption dépassait le cadre de l'argent et reflétait probablement la perte des valeurs communes d'un peuple. Elle a souligné la nécessité de reconstruire les systèmes de valeurs. À cette fin, elle a attiré l'attention sur les valeurs partagées de l'Union africaine. Elle a rappelé qu'en 2003, 16 États membres de l'Union africaine avaient signé la Convention des Nations Unies contre la corruption, et que 13 autres l'avaient fait l'année suivante. Elle a relevé que 50 % des recettes budgétaires, équivalant à 25 % du produit intérieur brut (PIB), étaient perdues dans la corruption. Elle a également noté que certains pays signataires avaient depuis lors régressé dans le classement de l'indice de perception de la corruption de Transparency International. Enfin, elle a souligné que les efforts de lutte contre la corruption seraient essentiels, en particulier si l'on entend bénéficier de tous les avantages qu'offre la zone de libre-échange continentale africaine.

27. Monsieur Harison a mis en relief de nombreuses questions. Il a d'abord indiqué que la réalisation de « l'Afrique que nous voulons » requerrait l'instauration de l'état de droit, de la bonne gouvernance, de la transparence et de la responsabilité. Il a relevé qu'à l'échelle mondiale, les sommes détournées du fait de la corruption étaient estimées à 1500 milliards de dollars, équivalant à 2 % du PIB mondial et à 10 fois la valeur de l'aide publique au développement (APD). Il a ensuite souligné que dans le secteur agro-industriel du continent, 70 % des exploitations n'étaient pas protégées par des titres de propriété sécurisés, ce qui entravait l'accès au crédit et à d'autres éléments de production cruciaux. Pour terminer, et s'agissant de la pêche, il a noté que la pêche illicite, non réglementée et non déclarée demeurait un obstacle au développement en Afrique. Il a souligné qu'à cause de la corruption, des flottes étrangères pouvaient accéder à des territoires souverains et en récolter les ressources marines, empêchant ainsi les populations locales de tirer pleinement parti de leurs richesses naturelles.

28. M. Phiri a indiqué que la corruption était un énorme obstacle au développement économique et paralysait tous les secteurs, y compris le secteur agricole. L'allocation des terres, la sécurisation des titres de propriété, la disponibilité du crédit, la qualité des approvisionnements, la répartition de l'eau, la commercialisation et le développement de l'agro-industrie étaient tous des secteurs sinistrés dans les pays en développement. Alors que la corruption touche à la fois les

populations urbaines et rurales, la corruption relative aux ressources naturelles a plus d'impact sur les petits producteurs, les petits pêcheurs et les populations rurales pauvres et sans terre, en particulier les femmes. Les communautés autochtones ont été très durement touchées, étant donné que la corruption pouvait entraîner le détournement ou la dépossession des terres indigènes à des fins privées ou politiques. Les peuples autochtones vivent souvent dans des zones riches en ressources naturelles et dépendent de l'accès à ces ressources pour leurs moyens de subsistance. La corruption a exacerbé la violence et l'insécurité dans les zones rurales, en plus d'éroder la confiance dans les institutions publiques et contribuer à accentuer les inégalités. Il a souligné que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale concernaient toutes les parties prenantes et prévoyaient une série d'actions capables de réduire la corruption et faciliter la réalisation des objectifs de développement durable. Ces instruments normatifs contenaient aussi des appels aux États membres pour la mise en place de mesures anticorruptions efficaces nécessaires à l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des moyens de subsistance de milliers de petits producteurs à travers le monde. Il a conclu que la seule façon de mesurer le succès de l'objectif serait d'entendre les hommes et les femmes des zones rurales affirmer que leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire se sont nettement améliorés. Si, à cause des pratiques de corruption, ils étaient privés de l'accès sécurisé à la terre, à l'eau, à la forêt et à la pêche dont ils dépendent pour leurs moyens de subsistance, il ne peut y avoir d'amélioration.

29. M^{me} Chiwara a pris note de l'importance d'analyser les différences d'impact de la corruption sur les femmes et les jeunes. Elle a souligné les conclusions contenues dans un rapport publié en 2018 par la Fondation Mo Ibrahim sur l'état des services publics en Afrique. Les auteurs du rapport indiquent en effet que le service public est le pilier de la gouvernance et que, sans un service public fort et des fonctionnaires dévoués, la fourniture des biens et services publics attendus ne sera jamais efficace. À cet égard, elle a rappelé aux participants que le Programme 2030 et l'Agenda 2063 avaient précisé les besoins de l'Afrique et les obligations des dirigeants africains pour assurer un leadership fort et des citoyens pour exiger le respect de leurs droits. Elle a également pris note de la boîte à outils 2017 publiée par l'Organisation de coopération et de développement économiques et intitulée « Genre et corruption : boîte à outils pour aborder le mythe “add women and stir” ». Cette ressource a permis d'analyser la notion d'intégration et d'application d'une approche juridique pour aborder la question de la corruption et encourager les femmes à participer à la vie et aux services publics ; réexaminer l'impact de la corruption sur les femmes ; et introduire la demande d'une amélioration de la recherche sur les différences d'impact de la corruption sur les femmes. Elle a relevé la nécessité de mettre l'accent sur l'étude des effets de la corruption sur les femmes, afin de renforcer la gouvernance et les responsabilités en matière d'égalité des sexes en vue d'améliorer la prise en compte du genre dans les politiques publiques. Elle a appelé à la compréhension globale de la problématique genre et demandé expressément une définition plus nuancée du terme, contrairement aux rôles habituellement attribués aux hommes et aux femmes. Elle a également appelé à l'emploi d'une notion plus inclusive de la corruption et à la création d'une répartition des indices pour mesurer la corruption au-delà des chiffres et à son impact sur la vie des femmes et considérer la sextorsion comme une violation des droits de l'homme.

30. Faisant écho aux sentiments des précédents intervenants, M^{me} Kategekwa a souligné le rôle rétrograde de la corruption dans la mise en œuvre de programmes de développement du continent. Elle a néanmoins noté que la bonne gouvernance dans le secteur commercial, avec notamment le renforcement des instruments multilatéraux et continentaux, y compris les licences, les autorisations d'investir, les droits de douane, pouvait réduire la corruption et, en définitive, constituer un élément clef dans

la mobilisation des ressources essentielles pour le développement. Elle a particulièrement souligné la nécessité de la numérisation et de l'automatisation du secteur commercial, dans le but de réduire l'interaction humaine qui crée un environnement propice à la corruption. Pour terminer, elle a invité les dirigeants africains à faire preuve de volonté politique et appliquer les stratégies existantes pour la bonne gouvernance dans le commerce, et mutuellement bénéfique pour les pays et l'ensemble du continent, plutôt que de se murer dans le protectionnisme.

31. Dans ses observations, M. Coulibaly a également réaffirmé l'importance du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, notant que les deux représentaient un engagement ferme pour la bonne gouvernance et l'état de droit. Il a rappelé aux participants que les objectifs du Millénaire pour le développement, prédécesseurs des objectifs de développement durable, ont été de précieuses leçons en mettant en relief les aspects négatifs de la mauvaise gouvernance et de la corruption à travers la perte de ressources publiques qui auraient autrement été allouées à la satisfaction des besoins sociaux de base et à la lutte contre les inégalités sociales. Il a fait observer que le coût de réalisation des objectifs de développement durable était estimé à 600 milliards de dollars, alors que les pertes financières attribuables à la corruption se chiffraient à 150 milliards de dollars pour la seule Afrique, mettant ainsi en exergue la gravité de la corruption dans l'action de mobilisation des ressources nécessaires au financement du développement. Pour conclure, il a fait les propositions suivantes pour la lutte contre la corruption : encourager l'Organisation des Nations Unies à formuler des stratégies de développement robustes qui pourraient être intégrées dans les plans de développement nationaux ; assurer le renforcement des capacités des institutions publiques telles que les chambres du parlement ; encourager la société civile à jouer un rôle proactif en mettant en relief les pratiques de corruption ; et inviter les gouvernements africains à utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) et à numériser l'administration publique.

32. Compte tenu du large consensus sur les méfaits de la corruption sur le financement du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, M. Mangeni a relevé que l'Agenda 2063 visait la réalisation de « l'Afrique que nous voulons », un continent intégré, prospère, pacifique, démocratique et efficace dans les relations internationales. Il a cependant noté que cela ne se fera pas tant que nous n'avons pas « les Africains nous voulons » pour obtenir ce résultat. Il a fait observer que les processus sociopolitiques ciblés devaient être déployés pour générer une masse critique de ces Africains et atteindre rapidement le point de basculement pour la transformation en « l'Afrique que nous voulons ». Il a noté que les modèles pourront inspirer les jeunes à grandir pour être comme eux. Ces modèles devraient être charismatiques et largement connus. Il a indiqué qu'il en existait déjà un bon nombre, mais qu'il fallait resserrer les critères pour sortir du cadre des lauréats du prix Nobel et inclure les innovateurs, les personnes capables de changer la donne et les Africains influents. Des initiatives louables prises par des personnalités comme l'entrepreneur et philanthrope nigérian Tony Elumelu pour inculquer l'esprit d'entreprise aux jeunes, et l'ancien Président du Nigéria, Olusegun Obasanjo pour promouvoir la formation en leadership, pourraient également soutenir un tel processus. M. Mangeni a appelé à la cohérence des systèmes continentaux et régionaux dans le recensement des « Africains que nous voulons » étant donné l'absence d'un objectif stratégique fondé sur éléments concrets. Il a souligné qu'une attention prioritaire devait être accordée aux menaces pesant sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, y compris la corruption et une foule d'autres questions telles que le changement climatique, les guerres et les conflits, l'absence de mise en œuvre des instruments et programmes convenus à l'échelle mondiale et l'insuffisance des ressources financières et humaines. Il a félicité les dirigeants africains d'avoir, à juste titre, retenu la corruption comme une priorité méritant une attention urgente et ciblée. Il a souligné que chaque année la corruption coûtait au moins \$150 milliards de dollars à l'Afrique et les flux financiers illicites dépassaient les 80 milliards de dollars. La lutte contre la corruption devenait cruciale au regard du manque de ressources, par exemple, les quelque 45 milliards de dollars nécessaires chaque année pour financer les infrastructures. Une diminution de la corruption de 1 % pourrait entraîner une

augmentation du PIB de 4 %. En ce qui concerne le commerce et la zone de libre-échange continentale africaine, il a appelé à l'intégration de programmes permettant la levée des barrières non commerciales et la numérisation des échanges pour éliminer les risques de recherche de rente et la corruption qui en découle. Il a invité les participants à se pencher sur l'initiative d'intégration de l'économie numérique du COMESA et la dimension sexospécifique des échanges.

Débats

33. Dans les débats qui ont suivi, les participants ont noté ce qui suit :

a) Rappelant les chiffres présentés par un orateur précédent sur l'ampleur du coût de la corruption, il a été noté que les Nations Unies disposaient d'une solide plateforme de plaidoyer contre la corruption qui pourrait être ajoutée aux critères à remplir par les États membres pour être éligibles au financement des projets d'infrastructure. En particulier, il a été souligné qu'en plus des études d'impact social et environnemental requises avant l'exécution des projets d'infrastructure, une dimension supplémentaire sur la lutte contre la corruption soit également prise en considération ;

b) Il était nécessaire d'analyser la corruption d'un point de vue culturel, en soulignant que les Africains possédaient un solide ensemble de valeurs intrinsèques qui pourraient servir à combattre la corruption ;

c) Il a été noté que les communautés économiques régionales avaient privilégié l'élaboration de programmes de reconstruction et développement post-conflit à travers l'initiative « Trading for peace » du COMESA. Dans le cadre de cette initiative, des informations telles que la tarification, les taxes et les marchés sont mises à la disposition des petits commerçants transfrontaliers à différents postes de la frontière dans la région des Grands Lacs, dans le but d'autonomiser les communautés des zones frontalières et de les encourager à interagir. Pour faciliter la mise en œuvre de cette initiative, les participants se sont interrogés sur la manière dont la CNUCED pouvait aider à définir le rôle des accords de partenariat économique vis-à-vis de la zone de libre-échange continentale africaine, étant donné que des dirigeants africains corrompus se sont servis de ces accords pour obtenir des rentes et continuer à marginaliser les groupes qui étaient les destinataires de l'initiative ;

d) L'importance de la numérisation de l'économie des pays africains par la mise en place de la cyberadministration a été soulignée, ce qui pourrait considérablement réduire la corruption, par exemple, sur le marché de l'import-export.

Recommandations

34. Après des débats approfondis, les recommandations suivantes ont été formulées :

a) Les pays africains ont été invités à renforcer l'approche harmonisée dans l'établissement de rapports sur les progrès réalisés dans l'exécution des deux programmes de développement. À cet égard, les pays devraient revoir les indicateurs du développement pour y inclure l'indicateur de la corruption ;

b) Les Nations Unies ont été invitées à soutenir les pays africains, à travers l'Union africaine, en veillant à ce que les questions de genre soient prises en compte dans les études sur l'impact de la corruption ;

c) Les Nations Unies ont également été invitées instamment à appuyer les actions destinées au renforcement des capacités des pays africains à créer des institutions publiques fortes ;

d) Les pays africains ont été invités instamment à continuer de déployer les TIC dans l'automatisation des systèmes d'administration publique dans le cadre des efforts de lutte contre la corruption ;

e) L'Union africaine, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, a été invitée à créer une plateforme en ligne continentale pour le partage d'expériences sur la corruption.

V. Troisième séance plénière : Lutte contre les flux financiers illicites, en faveur du développement [Point 5 de l'ordre du jour]

35. La séance était présidée par M. Hamdok. Elle avait comme intervenants : M. Khabele Matlosa, Directeur des affaires politiques de la Commission de l'Union africaine ; M. Ndiaye ; M^{me} Janah Ncube, Directrice internationale des campagnes, Crisis Action ; M. Logan Wort, Secrétaire exécutif du Forum sur l'administration fiscale africaine ; et M. Mohamed Salihet, professeur au Graduate School of Social Sciences and Humanities, Université Erasmus, Rotterdam.

36. M. Hamdok fait référence au rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique. Il a donné un aperçu historique du rapport, y compris les sources de données utilisées, notamment la recherche de la CEA, le Fonds monétaire international et le département des Affaires économiques et sociales. Toutefois, étant donné la nature politique et sensible de la question, certaines de ces mêmes institutions ont depuis lors exprimé des doutes dans leur discours sur les flux financiers illicites. Il a ensuite invité les autres panélistes à donner leurs points de vue.

37. M. Matlosa a souligné le cruel paradoxe d'une Afrique abritant encore les personnes les plus pauvres du monde alors qu'elle est le continent le plus riche en termes de ressources. Il a ajouté qu'alors que le continent ne représentait que 2 % du PIB mondial, il avait 15 % des réserves mondiales de pétrole brut, 40 % d'or et 80 % de platine. Par ailleurs, les flux financiers illicites sont un facteur important qui explique ce paradoxe. Quant à leur ampleur et leurs conséquences, il faut signaler que l'Afrique a perdu entre 850 millions et 1800 milliards de dollars entre 1970 et 2008. En ce moment, l'Afrique perd chaque année entre 50 et 150 milliards de dollars dans le trafic illicite de capitaux. Beaucoup plus que les 75 milliards de dollars d'APD qu'elle reçoit par an. L'Afrique est donc un créancier net pour le reste du monde, étant donné qu'elle s'efforce de financer son propre développement socioéconomique, tout en aidant, par inadvertance, à financer le développement des autres continents.

38. M. Ndiaye a insisté sur la question des flux financiers illicites et leur impact sur les objectifs de développement durable, qui pourrait se résumer en termes de leadership et de gestion. Tous ces chiffres sur les flux financiers illicites qui ne trouvent cependant aucun écho chez le citoyen ordinaire, et cela doit être pris en compte. Il a souligné qu'en indiquant la valeur que les sommes recouvrées pourraient apporter à ce continent, le public pouvait se sentir concerné et s'engager plus dans les efforts d'éradication des flux financiers illicites. Par exemple, bien que les deux tiers des Africains n'aient pas accès à l'électricité, le recouvrement des sorties illicites pourrait aider le continent à résoudre ce problème. En outre, le recouvrement des 50 milliards de dollars de sorties annuelles pourrait fournir jusqu'à 2 800 écoles à chaque pays africain. Ces sorties réduisent les recettes fiscales et alourdissent par conséquent la dette de certains pays africains. Il a formulé les recommandations suivantes :

a) Assurer une meilleure cartographie des institutions travaillant sur les flux financiers illicites afin de créer une vaste alliance aux niveaux mondial, régional et national avec différents acteurs (p. ex., les universités, les organisations de la société civile, les citoyens, les secteurs public et privé, les partenaires au développement, les organisations internationales et l'Organisation des Nations Unies) et renforcer leurs capacités, y compris le pouvoir judiciaire, le parlement et les autres institutions de contrôle de la gestion des finances publiques ;

b) Mieux harmoniser l'approche des Nations Unies, en tenant compte des mandats de ses agences tout en évitant l'effet de silo ;

- c) Donner aux individus les moyens d’agir et sensibiliser notamment les citoyens ;
- d) Aider les pays dans la mise en œuvre du Programme 2030, qui traite expressément des flux financiers illicites ;
- e) Réduire considérablement, d’ici à 2030, les flux financiers illicites et les mouvements illicites d’armes, renforcer le recouvrement et le retour des biens volés et lutter contre toutes les formes du crime organisé
- f) Réduire considérablement la corruption sous toutes ses formes
- g) Développer l’efficacité, la responsabilité et la transparence des institutions à tous les niveaux ;
- h) Renforcer la mobilisation des ressources internes, y compris par un soutien international aux pays en développement, afin d’accroître les capacités nationales de collecte des recettes fiscales et autres ;
- i) Renforcer la stabilité macroéconomique, notamment par la coordination et la cohérence des politiques ;
- j) Améliorer la cohérence des politiques pour le développement durable ;
- k) Respecter l’espace politique et le leadership de chaque pays pour l’élaboration et la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté, en faveur du développement durable ;
- l) Soutenir une étude précise sur l’incidence des incitations (analyse coût – bénéfice) ;
- m) Examiner les moyens appropriés de financement des campagnes électorales et des partis politiques ;
- n) Soutenir des stratégies de mobilisation des ressources internes.

39. Dans son intervention, M. Salih a mentionné la vulnérabilité des enquêteurs, dénonciateurs et personnes qui prennent normalement en charge des affaires liées à l’endiguement des flux financiers illicites. Beaucoup d’entre eux ont perdu leur emploi en raison de leurs enquêtes.

40. M. Salih a déclaré qu’il existe un certain nombre de juridictions panafricaines, mais que celles-ci interagissent et collaborent très peu entre elles sur le continent. Qu’elles sont soutenues par des cadres et instruments juridiques et administratifs qui, dans une large mesure, ne sont pas appliqués. Il a affirmé que l’échec ou les défis qui se posent sur ce point étaient dus à l’indifférence, au manque d’engagement des États membres, au manque de ressources et de capacités, ainsi qu’à des organes exécutifs, judiciaires et législatifs corrompus ou médiocres.

41. Le rôle des organisations de la société civile dans la lutte contre la corruption devait être renforcé pour compléter les efforts des organisations gouvernementales et intergouvernementales de lutte contre la corruption dans la mise en œuvre de la réglementation contre ce fléau. Il a été également souligné que les organisations de la société civile et le gouvernement devaient conjuguer leurs efforts dans le but de résoudre la question de la faiblesse des institutions, la mauvaise gouvernance et le manque de capacités de lutte contre la corruption.

42. En proposant une solution à ce qui précède, M. Salih a déclaré qu’il était plus probable que les sociétés démocratiques créent plus d’espace de lutte contre la corruption que les sociétés non démocratiques. Cependant, la démocratie elle-même a aussi ouvert la porte à des pratiques de corruption lorsqu’elle n’est pas contrôlée. À mesure que la démocratie grandit, a-t-il ajouté, il y aurait toujours la possibilité de tenir les gouvernements comptables de leurs actes. Cela ne peut se produire que si l’on maîtrise la relation entre la démocratie et le développement, d’une part, et entre la démocratie et la corruption, d’autre part. Le rôle des organisations de la société civile doit donc être plus actif et complémentaire.

43. Dans son intervention, M. Wort a rappelé que le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique était prêt et qu'il contenait l'essentiel des informations. En conséquence, on ne devait pas se laisser distraire par les débats sur les statistiques et l'ampleur des flux financiers illicites. Il était connu que ces sorties de fonds de l'Afrique provenaient principalement de sources commerciales, dont 65 % des pratiques commerciales illicites. La corruption a néanmoins endommagé le système fiscal de tous les pays. Si les citoyens n'ont pas confiance dans le système fiscal, cela peut compliquer l'acquittement de l'impôt. La lutte contre l'évasion fiscale des multinationales est essentielle à la croissance du PIB de l'Afrique. La plupart des cas traités par le Forum sur l'administration fiscale africaine, portant sur l'évasion fiscale abusive, nécessitaient souvent de simples modifications des lois fiscales, en améliorant par exemple les capacités de collecte et d'enquête à travers le partage d'expérience. Sans cette modification des règles, de l'argent aurait été perdu pour quelque chose qui pouvait être modifié. Il a cité l'exemple de l'Ouganda où une fusion intervenue en 2015 entre des sociétés pétrolières britanniques et ougandaises aurait pu entraîner des pertes importantes dans des sorties illicites de capitaux. Néanmoins, en raison de la législation fiscale qui exigeait à la société de déclarer les gains en capital, le gouvernement a pu gagner 523 millions de dollars en impôts. Le travail du consortium sur les efforts de lutte contre les flux financiers illicites a montré que ces modifications pouvaient être apportées et que beaucoup pouvait être fait pour endiguer ces sorties de capitaux. Il en a été de même du travail du Forum qui a élaboré un modèle de convention fiscale pour l'Afrique, prenant en compte l'intérêt et les services techniques qui ont particulièrement défavorisé l'Afrique. Il a conclu par un appel à la création d'un organisme ou d'une alliance entre les pays pour régler les questions de réglementation, traités et pratiques en matière fiscale.

44. M^{me} Ncube a parlé essentiellement des flux financiers illicites à l'intérieur même du continent. Elle a souligné la nécessité d'investir dans la lutte contre ces flux en Afrique, d'autant plus qu'ils servent à financer et à perpétuer la guerre. Comme pour les flux à l'extérieur du continent, ceux qui se déroulent à l'intérieur pourraient être attribués en grande partie à la même activité illégale et criminelle, y compris, mais sans s'y limiter, la corruption des dirigeants, le trafic de drogue, le braconnage et la contrebande. Elle a pris l'exemple du Soudan du Sud pour clairement illustrer les flux financiers illicites d'un pays en guerre vers ses voisins.

45. M^{me} Ncube a noté que si la guerre du Soudan du Sud s'était prolongée en 2018, les pays voisins (Éthiopie, Kenya, Soudan, Ouganda et République-Unie de Tanzanie) auraient perdu environ 57 milliards de dollars et le Soudan du Sud 158 milliards de dollars. En outre, si la guerre avait cessé en 2015, la communauté internationale aurait économisé jusqu'à 30 milliards de dollars dépensés dans les opérations de maintien de la paix, les infrastructures humanitaires et les coûts d'exploitation.

46. Selon M^{me} Ncube, la guerre au Soudan du Sud était perpétuée par les mouvements illicites de fonds à travers les institutions bancaires des pays voisins. Ces pays ont facilité l'accès des fonds aux dirigeants sud-soudanais qui les ont utilisés pour financer le train de vie opulent des chefs de guerre et de leurs familles. Ces individus étaient par conséquent peu enclins à rechercher la solution pour une paix durable.

47. M^{me} Ncube a déclaré que les pays voisins du Soudan du Sud étaient devenus des destinations d'investissement pour les pilleurs des coffres du pays et un moyen pour l'élite de financer son train de vie. Le rapport 2015 du vérificateur général du Soudan du Sud (qui a été classé dans les tiroirs) montre comment, grâce à la corruption, 922 millions de dollars ont été gérés par des fonctionnaires au moyen de lettres de crédit pour la fourniture de biens et services par des entreprises kényanes, sud-soudanaises et ougandaises. Cinquante-quatre pour cent de cette somme, soit 498 millions, se sont retrouvés en Ouganda et 37 %, soit 338 millions, au Kenya.

48. M^{me} Ncube a affirmé qu'il s'agissait d'une grave menace pour les systèmes financiers et les économies de ces pays. En s'impliquant dans la gestion, la facilitation

et les transactions des fonds illicitement acquis, ces pays ont érodé la confiance des systèmes financiers internationaux, entraîné des contrôles plus stricts, chassé les investisseurs potentiels et compromis les aspirations du continent pour des institutions fortes et des économies en croissance.

49. M^{me} Ncube a noté que la question des flux financiers illicites à l'intérieur de l'Afrique devait être traitée d'urgence, étant donné que les conséquences seraient extrêmement graves si rien n'était fait. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des recettes publiques du Soudan du Sud proviennent du pétrole et plus de 50 % des recettes pétrolières ont été consacrés à la sécurité, y compris l'achat de matériel militaire et de munitions. Le Groupe d'experts des Nations Unies sur le Soudan du Sud, le Conseil des droits de l'homme et les rapports de l'IGAD ont souligné que le Gouvernement était en grande partie responsable de la violence qui sévissait dans le pays, la plupart des armes étant acquises illégalement. Si cette tendance à la violence devait se poursuivre, l'initiative « faire taire les armes d'ici à 2020 » de l'Union africaine n'aurait pas réussi.

Débats

50. Dans les débats qui ont suivi, les points suivants ont été soulevés :

a) Les participants ont convenu de l'importance de décomposer les chiffres sur les flux financiers illicites et l'ensemble de la question en informations assimilables pour que les citoyens puissent apprécier l'ampleur du problème. En outre, ces chiffres resteront théoriques tant que les sommes sorties n'ont pas été retournées. À cet égard, des discussions devaient se poursuivre sur les partenariats qui ont été établis ou qui pourraient être créés pour recouvrer ces avoirs de leurs pays de destination ;

b) Les prix de transfert se pratiquent déjà depuis 30 ans. Les capacités et les ressources humaines qualifiées ayant des connaissances sur le sujet sont nécessaires pour relever les difficultés qu'ils entraînent pour les flux financiers illicites ;

c) Si les flux financiers illicites étaient endigués et les fonds recouverts destinés à être utilisés sur le continent, les participants se sont demandé comment on pouvait garantir qu'ils ne seraient pas détournés par des fonctionnaires corrompus ;

d) Dans le contexte du Soudan du Sud, l'Union africaine s'est engagée à résoudre la question. Le Conseil de paix et de sécurité s'est réuni en septembre 2017 et a convenu de prendre des sanctions contre les parties au conflit. En avril 2018, il a envoyé une mission d'exploration dans le pays dans le cadre de la mise en œuvre de ces sanctions. En outre, l'IGAD a tenu un forum pour aborder le conflit. Les recommandations du forum n'ont pas encore été mises en œuvre par le Conseil des ministres de l'IGAD ;

e) La Commission de l'Union africaine devra trouver les moyens de régler efficacement le conflit. Beaucoup d'accent a été mis sur la corruption, mais il existe d'autres sources de flux financiers illicites, y compris les activités criminelles ;

f) Il a été observé que les flux financiers illicites ne pouvaient pas sortir d'un pays à l'insu de ses dirigeants. Par conséquent, l'imposition de sanctions par l'Union africaine pourrait ne pas régler le problème ;

g) Les participants se sont posé la question de savoir s'il existait une base de données pour tous les établissements qui ont été complices des pratiques financières illicites. Sinon, comment en créer une ? Cette question revêt une importance particulière dans la gouvernance des ressources minérales. Il était nécessaire de créer un cadre qui aiderait aux pays à rendre publics les contrats signés avec les entreprises multinationales dans le secteur de l'extraction, ce qui permettrait d'accroître la transparence. Cela aidera à donner des précisions sur les sommes d'argent reçues. Les participants ont convenu de ce qu'il n'y avait pas de transparence dans le secteur minier. Pour répondre à cette question, il a été proposé de démocratiser

le secteur et renforcer la capacité de négociation dans ce secteur et l'ensemble des États membres ;

h) En ce qui concerne la création d'une alliance fiscale entre les pays, les participants ont demandé des éclaircissements sur les conditions de mise en place d'une telle structure, l'harmonisation de la législation fiscale pouvant se révéler difficile. En réponse, il convient de préciser la législation fiscale est une question de la souveraineté. En conséquence, l'harmonisation ne pouvait pas avoir lieu. Néanmoins, les pays pouvaient intégrer dans leur législation interne les normes convenues entre eux. La principale chose à noter, cependant, était d'éviter une concurrence fiscale dommageable ;

i) En ce qui concerne la question des droits de l'homme, de la protection des journalistes d'investigation et des dénonciateurs n'était pas encore résolue. Le rôle des médias dans la sensibilisation sur la corruption en général et sur les flux financiers illicites était important ;

j) S'agissant du partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine, il a été précédemment recommandé que les deux institutions s'associent pour soutenir la position commune africaine sur le recouvrement des avoirs, sous les auspices du Président du Nigéria, Muhammadu Buhari ;

k) Une partie de la vaste stratégie de lutte contre les flux financiers illicites et la corruption a été confiée au Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption ;

l) Il a été proposé aux divers organismes des Nations Unies travaillant sur la question d'élaborer une approche intégrée, claire et globale dans la lutte contre les flux financiers illicites. En outre, il a été jugé nécessaire d'établir une cartographie des institutions travaillant sur la question à l'échelle nationale, sous-régionale, régionale et mondiale ;

m) Des discussions ont aussi porté sur les incitations fiscales préjudiciables et leur impact sur l'investissement étranger. Dans un pays en particulier, 1,4 milliard de dollars ont été perdus à cause des exonérations fiscales accordées par le pays aux sociétés multinationales. Le pays n'a reçu que 148 millions de dollars d'investissement étranger direct ;

n) Il était impossible de combattre la corruption sans la participation des citoyens ;

o) Il était important d'analyser l'asymétrie du pouvoir entre les multinationales et les pays africains en ce qui concerne la technologie et l'information, afin d'en tenir compte lors de la négociation de contrats ;

p) Sur la question des partenariats et de la collaboration, après la publication du rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites d'Afrique, un consortium d'intervenants a été créé pour travailler sur la réduction de ces flux à partir de l'Afrique. Ce forum est ouvert à toutes les institutions et ses travaux feront l'objet d'un rapport présenté chaque année par son président ;

q) S'agissant de l'impôt et de l'investissement, une des recommandations du Groupe de haut niveau a été de mener une étude sur l'octroi d'incitations fiscales par les pays africains aux sociétés multinationales parce que le continent perdait en fin de compte en ne les accordant plus.

51. Dans son résumé de la séance, M. Hamdok a déclaré que les flux financiers illicites étaient d'une ampleur colossale et qu'ils ne cessaient de grandir. Ils avaient également de nombreux effets négatifs sur le développement du continent, en ce qui concerne particulièrement le financement des conflits. Il existait suffisamment de cadres et d'institutions pour régler le problème, mais ceux-ci étaient faibles et avaient besoin d'être renforcés. En outre, les pays devraient collaborer en ce qui concerne les rapports sur le budget ouvert et l'échange d'informations fiscales, entre autres. Pour que toutes ces mesures soient efficaces, il faudrait donner aux organisations de la

société civile la possibilité de jouer leur rôle et encourager l'engagement des citoyens pour accroître la sensibilisation et susciter une plus grande adhésion.

Recommandations

52. Après des débats approfondis, les recommandations suivantes ont été formulées :

a) Les États membres, les communautés économiques régionales et l'Union africaine ont été invités à mettre en œuvre les recommandations du rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, qui comprend, entre autres, la création des organes de lutte contre la corruption ;

b) L'Union africaine a été instamment priée de renforcer le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour en faire un solide outil de suivi et de lutte contre les flux financiers illicites, en particulier dans le cadre de son mandat visant à appuyer la gouvernance économique et politique ;

c) Les Nations Unies et l'Union africaine devraient s'associer pour l'adoption d'une position commune africaine sur le recouvrement des avoirs ;

d) Les pays africains ont été invités à redoubler d'efforts pour améliorer la transparence, la responsabilité et l'éthique dans les secteurs des industries extractives et des ressources naturelles ;

e) Les pays africains ont été invités à endiguer les flux financiers illicites et renforcer la stabilité macroéconomique par la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

f) Les pays africains sont invités à mettre en place des organismes indépendants de lutte contre la corruption afin de renforcer la bonne gouvernance ;

g) L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, en collaboration avec les partenaires au développement, devraient mettre en place des mécanismes stricts de transparence et de responsabilité économiques pour tous les pays en situation de guerre et/ou de reconstruction post-conflit.

VI. Quatrième séance plénière : Menace que fait peser la corruption sur la stabilité politique, la paix et la sécurité internationales [Point 6 de l'ordre du jour]

53. La séance a été coprésidée par M. Matlosa et M. Manneh. Elle avait comme intervenants M^{me} Cynthia Samuel-Olonjuwonle, Directrice générale adjointe et Directrice régionale pour l'Afrique de l'Organisation internationale du travail ; M^{me} Ahunna Eziakonwa-Onochie, Coordinatrice résidente des Nations Unies, Représentante résidente du PNUD et Coordinatrice humanitaire pour l'Éthiopie ; M. Katendeko Ferdinand, Chef du personnel du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ; M^{me} Hadiza Mustapha, Conseillère pour la paix, la sécurité et la gouvernance au Bureau du Président de la Commission de l'Union africaine ; M. Samba Thiam, Chef du Bureau de liaison du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) auprès de la Commission de l'Union de l'Afrique et de la CEA et représentant du PNUE pour l'Éthiopie ; M^{me} Hespina Rukato, Professeur associée au *Thabo Mbeki Leadership Institute* à l'Université d'Afrique du Sud ; M^{me} Thérèse Félicité Azeng, Maître de conférences à l'Université de Yaoundé 2, Cameroun.

54. M^{me} Samuel-Olonjuwon a fait observer que l'augmentation des niveaux d'inégalité était alimentée par la corruption et que 6 des 10 pays les plus inégalitaires dans le monde étaient africains. Elle a ajouté que si la migration offrait l'occasion de favoriser le développement régional, la corruption pouvait la transformer en instrument de l'instabilité. La création d'emploi devrait donc devenir une question de sécurité nationale et non seulement une situation socioéconomique. En outre, le bien-être social était menacé par la corruption, et le discours politique ne s'est pas traduit

en mesures concrètes en termes de mise en œuvre de politiques nationales et continentales. Bien que la protection des employés dénonçant les infractions ait été cruciale, 20 % des ressources affectées à la protection ont disparu à cause de la corruption, de la fraude et du manque de capacités pour la mise en œuvre de politiques appropriées.

55. Mme Eziakonwa-Onochie a souligné qu'il était dangereux de se concentrer sur la corruption qui reste un objectif très difficile à atteindre et une équation à plusieurs inconnues. L'accent devrait plutôt être mis sur l'inégalité et l'exclusion qui sont des fronts et des facteurs visibles. En conséquence, construire une société inclusive et égalitaire et s'attaquer aux divisions qui alimentent l'instabilité et la sécurité est une approche plus pratique. Cela est particulièrement important, compte tenu du fait que les sociétés les plus égalitaires et les plus inclusives (p. ex., la Norvège et la Suède) sont aussi les moins corrompues. Elle a également déclaré que si les efforts de lutte contre la corruption ne portaient pas de fruits, l'attention pouvait être portée sur l'inclusion et l'égalité qui sont des questions tout à fait abordables. Elle a ajouté que l'Afrique montrait une forte tolérance à l'exclusion et à l'inégalité. Par conséquent, grâce à la recherche et une attention accrue, il serait possible de créer un continent qui garantit l'équité sociale à travers deux instruments importants, à savoir, le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et encourage la femme africaine à user de son influence et de sa puissance dans tous les secteurs sociaux.

56. M. Katendeko a souligné que si l'Afrique ne manquait pas de lois et mécanismes de lutte contre la corruption, l'efficacité de la surveillance et du suivi demeurerait un des principaux défis à relever. Selon les rapports pays du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la corruption est essentiellement politique et pratiquée par les dirigeants africains. Il a fait part de la nécessité de tenir les dirigeants corrompus responsables en dénonçant les activités qui encouragent la corruption. C'est un domaine dans lequel le Mécanisme a souvent aidé les pays sur la voie de la bonne gouvernance.

57. Tout en soulignant la nécessité d'être honnête quand on parle de solutions africaines aux problèmes africains, M^{me} Mustapha a aussi relevé que l'Occident avait beaucoup insisté sur l'instabilité de l'Afrique, éloignant ainsi le débat d'autres questions importantes comme les inégalités. Elle a affirmé qu'une des principales causes des conflits en Afrique était l'injustice électorale et d'autres mauvaises pratiques liées aux élections. Elle a souligné la nécessité d'examiner les causes profondes de l'échec de la lutte contre la corruption. Elle a demandé une augmentation des financements destinés aux opérations d'appui à la paix des Nations Unies et la transparence dans les initiatives comme celle de « Faire taire les armes d'ici à 2020 », en particulier au regard de la prolifération des armes légères sur le continent.

58. M. Thiam a relevé que les conflits étaient causés par la mauvaise gouvernance des ressources naturelles. Quarante pour cent des conflits dans le monde naissent des différends entre États sur les ressources naturelles et en Afrique, 60 % de ces conflits sont causés par la déforestation dans les pays tropicaux. La déforestation a été alimentée par le braconnage, l'exploitation forestière illégale, la pêche, l'exploitation minière et de la déforestation, le commerce illégal des minerais et du bois et le déversement illégal de déchets toxiques. Il a ajouté que 80 % des conflits armés majeurs se sont produits dans des points chauds de la diversité biologique et dans des pays comme la Somalie, 80 % du produit du commerce illicite du charbon revenaient à Al-Shabaab. L'APD pour le continent était en dessous de ce que l'Afrique perdait dans la corruption ou le commerce illicite des ressources naturelles, y compris la faune. La terre comme ressource était aussi une cause principale des conflits en Afrique, tandis que le changement climatique devenait une menace par l'exacerbation des besoins humanitaires ajoutée à la pression démographique et à une forte dépendance envers l'agriculture. Les participants ont relevé que dans le Sahel, la demande de ressources avait conduit à des conflits locaux et transfrontaliers.

59. M^{me} Rukato a noté que 60 % des réfugiés africains étaient des réfugiés économiques qui avaient quitté leur pays à cause de la mauvaise gestion des

ressources naturelles. Il était donc nécessaire d'examiner l'impact de la corruption en termes de refus d'opportunités. Elle a également souligné la nécessité d'examiner le rôle de la société dans l'activation de la corruption et d'adopter des normes et critères de lutte contre la corruption pour les citoyens et les dirigeants africains. Elle a également appelé à une approche holistique pour relever des défis communs qui se posaient à la gestion des ressources.

60. M^{me} Azeng a déclaré que toutes les formes de corruption, leur ampleur et leurs auteurs étaient bien connus et que leur impact était beaucoup plus profond au regard de la situation socioéconomique sur le continent. Bien que n'étant pas directement liée aux conflits et à l'instabilité, la corruption avait des liens avec la perte de légitimité de l'État parmi la population et constituait ainsi une menace pour le sentiment de sécurité et de stabilité des citoyens. Elle a ajouté qu'un pays corrompu était un État failli et que la corruption était à ce point enracinée dans les sociétés de certains pays africains qu'on couvrait de honte ceux qui la combattaient. Elle a cité des exemples de citoyens versant des pots-de-vin pour avoir un emploi décent et accéder à des services de qualité comme l'éducation. Tout en étant d'accord avec M^{me} Eziakonwa-Onochi sur l'atténuation des inégalités et l'exclusion, M^{me} Azeng a noté que le chômage des jeunes devait être au centre des efforts de lutte contre la corruption.

Débats

61. Les débats qui ont suivi les exposés ont porté principalement sur les points suivants :

a) Prenant l'exemple d'un barrage qui s'est effondré en avril 2018 au Kenya détruisant en partie une communauté et causant la mort de nombreux résidents et gardes, les participants ont relevé que la plupart des catastrophes et des situations d'urgence causées par l'homme étaient le résultat de pratiques de corruption. Il était donc extrêmement important de s'attaquer aux causes profondes de la corruption, notamment par le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe retenue comme priorité dans le cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 - 2030 et son programme d'action pour sa mise en œuvre en Afrique. Ce cadre devrait être inclus dans les actions de lutte contre la corruption ;

b) Une approche par étapes dans la lutte la corruption consisterait à désigner les auteurs, les bénéficiaires et les victimes de la corruption. Cela montrerait que les femmes sont les plus touchées par ce phénomène, les moins corrompues et que le sexe pourrait être la monnaie de la corruption. Des preuves documentées indiquent que les efforts visant à lutter contre la corruption devraient permettre aux femmes de mener les négociations de contrats et qu'avoir plus de femmes aux postes de direction pourrait constituer une solution novatrice ;

c) L'emploi est à la fois un problème de stabilité et de sécurité. Il est nécessaire de soutenir la mise en œuvre de politiques visant à protéger les travailleurs contre l'exclusion à travers des instruments, tels que la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, qui proposent aux entreprises (multinationales et nationales) des directives précises sur la politique sociale et les pratiques solidaires, responsables et durables en milieu de travail ;

d) La question de la mainmise sur l'État par les investisseurs et le rôle des intermédiaires est cruciale, surtout lorsque certains projets d'investissement ne reflètent pas les priorités retenues dans les plans nationaux de développement ;

e) L'approche « Suivre l'argent à la trace » préconisée par les jeunes pour combattre la corruption à travers les médias sociaux est importante et la protection des dénonciateurs l'est encore plus.

Recommandations

62. Après des débats approfondis, les recommandations suivantes ont été formulées :

a) Les pays africains ont été invités à adopter des normes et un code éthique sur les élections et des normes au niveau du tissu social pour bâtir des institutions durables sur la base des leçons tirées des réussites et des échecs ;

b) Les pays africains ont été invités à travailler davantage en vue d'adopter les valeurs associées à l'intégration sociale, en mettant l'accent sur une approche fondée sur les droits, et également à afficher une attitude de tolérance zéro devant l'exclusion et l'inégalité, et appuyer ainsi les efforts de lutte contre la corruption ;

c) Les pays africains ont été invités à intégrer la gestion des ressources naturelles dans les discussions de paix et de sécurité ;

d) L'Union africaine a été invitée à soutenir et encourager davantage le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs à continuer de surveiller la gouvernance sur le continent en ce qui concerne les efforts visant à combattre et prévenir la corruption ;

e) Les gouvernements africains ont été invités à expliquer à leurs concitoyens les effets de la gouvernance mondiale sur l'Afrique, y compris sa dimension internationale gouvernée principalement par les sociétés étrangères et les intérêts ;

f) Les pays africains ont été invités à promouvoir et renforcer l'éducation civique et la sensibilisation du public sur les causes et les conséquences de la corruption.

VII. Cinquième séance plénière : Renforcement du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et le Groupe des Nations Unies pour le développement dans le contexte des réformes de l'Union africaine, du Secrétariat général et du cadre de coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine [Point 7 de l'ordre du jour]

63. M. Atta-Mensah a présenté un exposé sur les points saillants d'un document préparé conjointement par les secrétariats du Mécanisme et du Groupe des Nations Unies pour le développement. Les auteurs du document ont indiqué que le Mécanisme avait aidé les organisations du système des Nations Unies opérant en Afrique à partager des informations sur leurs activités et de s'accorder sur la manière de coordonner leurs stratégies d'exécution des programmes en appui aux priorités de l'Union africaine. Ce mandat a été renforcé par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/254 qui appelait à la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine basée sur le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017 – 2027 (PAIDA), qui a succédé au Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Le Cadre qui est ancré à l'Agenda 2063 a donc servi de plateforme à la coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies. Par conséquent, le Mécanisme a permis aux Nations Unies d'utiliser ce Cadre comme moyen d'application de l'initiative « Unis dans l'action » et de renforcer la coordination et la cohérence de son soutien à l'Union africaine, à ses organes et à ses organisations. Il convient de noter, a-t-il déclaré, que le Cadre a également conservé les principes de la résolution 57/7 de l'Assemblée générale qui invitait les organisations du système des Nations Unies opérant en Afrique à coordonner leurs activités à travers le Mécanisme, en appui au cadre du NEPAD. Le Mécanisme fonctionne à travers un réseau de neuf groupes thématiques. Le programme de travail des groupes est en parfaite cohérence avec les objectifs du

Programme 2030, de l'Agenda 2063 et les priorités de la Commission de l'Union africaine. Les groupes thématiques se présentent comme suit :

- a) Croissance économique durable et solidaire, industrie, commerce, agriculture et agroalimentaire, intégration régionale ;
- b) Développement de l'infrastructure ;
- c) Développement du capital humain ; santé, nutrition, science, technologie et innovation ;
- d) Travail, création des emplois, protection sociale, migration et mobilité ;
- e) Égalité des sexes et autonomisation des femmes et des jeunes ;
- f) Questions humanitaires et gestion des risques de catastrophe ;
- g) Environnement, urbanisation et population ;
- h) Plaidoyer, information, communications et culture ;
- i) Gouvernance, paix et sécurité.

64. M. Atta-Mensah a indiqué que le Mécanisme avait obtenu des succès modestes. L'Organisation des Nations Unies dans son ensemble a continué de soutenir l'Union africaine dans la mise en œuvre de ses priorités de développement. L'engagement et la participation de la Commission de l'Union africaine au travail des groupes thématiques étaient visibles au plus haut niveau de la prise de décisions de la Commission. Toutefois, comme pour toutes les institutions, le fonctionnement du Mécanisme doit s'améliorer. L'efficacité des groupes thématiques est restée limitée, peut-être à cause du manque de clarté sur la répartition des responsabilités quant à la mise en œuvre des recommandations et décisions du Mécanisme. Il a également été relevé l'absence de suivi de l'application des décisions prises. D'où leur non-exécution. À l'avenir, une participation et un engagement accrus de toutes les parties prenantes seront nécessaires pour relever les défis et améliorer l'efficacité du Mécanisme. Il était également nécessaire de renforcer le partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine, et y définir clairement le type de relation, d'appui et de résultats attendus dans le cadre du Mécanisme. Cela devrait concerner les relations au niveau sous-régional entre les Nations Unies et les communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales. Il est aussi essentiel d'élaborer un cadre de suivi et d'évaluation pour soutenir la mise en œuvre des activités du Mécanisme et de ses groupes thématiques.

65. M. Atta-Mensah a également observé que le Groupe des Nations Unies pour le développement a servi de forum de haut niveau pour la formulation conjointe des politiques et la prise de décisions. Ce groupe avait la responsabilité de fournir des conseils, assurer le soutien, le suivi et la supervision de la coordination des opérations de développement. Il a rassemblé les fonds, programmes, institutions spécialisées, départements et bureaux des Nations Unies qui ont œuvré pour le développement dans plus de 150 pays. Il a été créé en 1997 suite à l'approbation, par l'Assemblée générale, du rapport du Secrétaire général intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes ». Depuis 2008, le Groupe des Nations Unies pour le développement a été un des trois piliers du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), la plus haute instance du forum de coordination du système des Nations Unies. Le Conseil a réuni les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies sous la présidence du Secrétaire général pour donner des orientations générales, assurer la coordination et l'orientation stratégique de l'ensemble du système dans les domaines de responsabilité des chefs de secrétariat.

66. M. Atta-Mensah a informé les participants que dans la structure du CCS, la représentation du Secrétariat de l'ONU avait noté que le Groupe des Nations Unies pour le développement était responsable de la coordination des activités opérationnelles des Nations Unies aux niveaux mondial et régional. Le Groupe des Nations Unies pour le développement était présidé par le Secrétaire général adjoint.

Il avait pour objectif commun d'apporter un appui plus cohérent, plus efficace et plus d'efficace aux pays qui s'efforcent de parvenir au développement durable. Le Groupe des Nations Unies pour le développement s'employait donc à :

- a) Servir comme un instrument d'élaboration et de gestion de politiques destinées à influencer sur les politiques, les décisions administratives et opérationnelles des entités membres à l'appui de l'œuvre de développement des Nations Unies ;
- b) Contribuer à l'amélioration de la cohérence des politiques et du rapport coût-efficacité des opérations des Nations Unies en faveur du développement par la réduction des chevauchements et la mise en commun des ressources et des services pour maximiser l'impact des programmes et minimiser les coûts administratifs ;
- c) Servir de forum aux chefs des entités qui pourraient le consulter dans la formulation des observations à soumettre à leurs organes directeurs à la fois sur des questions de fond et des questions administratives relatives aux activités opérationnelles ayant des implications pour d'autres membres du groupe dans son ensemble ;
- d) Promouvoir une présence plus unifiée des Nations Unies au niveau des pays à travers, entre autres, un forum de directives concertées pour les coordonnateurs résidents et les représentants sur le terrain afin d'assurer une plus grande unité d'objectifs et une meilleure cohérence de la performance au niveau des pays ;
- e) Aider le Secrétaire général à diriger le processus de changement et la mise en place d'une saine gestion de l'ensemble de l'Organisation ;
- f) Défendre les avantages comparatifs et les résultats acquis par l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de la coopération multilatérale pour le développement.

67. M. Atta-Mensah a indiqué que les priorités stratégiques et le plan de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement ont été formulés sur la base des résolutions de l'Assemblée générale, en particulier celles relatives à l'examen quadriennal complet, aux directives du Conseil économique et social, aux priorités du Secrétaire général et à l'évolution de l'environnement de la coopération internationale pour le développement. Les plans de travail devaient appuyer les efforts du Groupe des Nations Unies pour le développement aux niveaux mondial, régional et national.

68. M. Atta-Mensah a observé qu'avec l'adoption du Programme 2030, les commissions économiques régionales et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement ont signé une déclaration de collaboration pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La déclaration s'appuie sur le cadre de coopération entre le PNUD et les cinq commissions régionales, signé le 24 octobre 2007, et réaffirme l'engagement pris par les commissions régionales et le Groupe des Nations Unies pour le développement pour renforcer la collaboration en vue d'améliorer la cohérence des politiques des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial en appui à la mise en œuvre du Programme 2030 par les États membres. Cela requiert le renforcement de la coopération entre les commissions régionales, les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies.

69. La déclaration de collaboration engage le Groupe de développement des Nations Unies et les commissions économiques régionales à mener les actions suivantes :

- a) Les commissions régionales, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies se renforcent mutuellement dans l'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et échangent des informations sur les demandes de pays à cet égard ;
- b) Les équipes de pays des Nations Unies devraient pouvoir compter sur l'appui normatif et pratique des commissions régionales, l'expertise technique et les plateformes de discussion stratégique et d'échange d'expériences, et le soutien des

commissions aux États membres dans l'intégration des objectifs de développement durable dans leurs plans nationaux de développement et leurs cadres budgétaires ; les commissions devront faciliter l'accès à leur travail et expertise ;

c) Les commissions régionales devraient informer les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies et, si possible, coordonner avec eux la collaboration avec les gouvernements nationaux. Les commissions devraient pouvoir s'appuyer sur l'expertise programmatique des équipes de pays, les mécanismes de coordination, y compris les groupes sur les résultats, et un ensemble d'études analytiques, le cas échéant. Les coordonnateurs résidents devraient faciliter cet accès ;

d) Les coordonnateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies et les commissions régionales devraient renforcer leur coopération dans l'appui qu'ils apportent aux gouvernements dans la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 au niveau national, y compris, le cas échéant, au moyen de programmes conjoints et autres mécanismes de programmation collective ;

e) Les commissions régionales et les équipes de pays des Nations Unies devraient travailler ensemble pour appliquer, le cas échéant et en fonction des priorités définies par le pays, les méthodes et approches communes approuvées par le Groupe des Nations Unies pour le développement pour la mise en œuvre du Programme 2030, à travers la prise en compte et la dynamisation de la poursuite des objectifs de développement durable, ainsi que la coordination du soutien stratégique apporté aux États membres ;

f) Les commissions régionales et les équipes de pays des Nations Unies devraient utiliser les données et indicateurs communs, le cas échéant, et partager des données et autres ressources analytiques, de traitement et de diffusion comme les outils de modélisation, de méthodologie et de visualisation ;

g) Les commissions régionales et les équipes de pays des Nations Unies devraient coordonner et, si possible, unifier les actions de renforcement des capacités et les services consultatifs fournis aux États membres ;

h) Les commissions régionales et les équipes du Groupe des Nations Unies pour le développement devraient renforcer la coopération dans les régions dans le cadre du Mécanisme, à l'initiative des commissions et de l'équipe régionale compétente pour améliorer l'efficacité des activités de développement des Nations Unies devant les priorités régionales et sous-régionales des États membres ;

i) Les commissions régionales et les équipes de pays des Nations Unies devront aligner les actions du système des Nations Unies dans les régions sur les priorités régionales et sous-régionales et les cadres politiques formulés par les États membres et les traduire en actions concrètes au niveau des pays conformément aux priorités des pays et en appui à la mise en œuvre du Programme 2030 ;

j) Promouvoir la cohérence des politiques et des cadres analytiques du système des Nations Unies pour les objectifs, conformément aux priorités exprimées par les États membres. Communiquer et promouvoir les messages d'une politique de développement durable partagé ;

k) Appuyer le suivi et l'évaluation du Programme 2030 par les États membres aux niveaux national, régional et mondial, en particulier, le soutien des équipes de pays des Nations Unies au niveau national, et l'appui des commissions régionales au niveau régional, y compris par le Forum régional africain sur le développement durable, et assurer une liaison et une interaction systématiques, opportunes et cohérentes entre les trois niveaux, et, le cas échéant, à travers la collaboration dans la production des rapports interinstitutionnels régionaux ;

l) Entreprendre toute autre action de collaboration nécessaire à l'appui des plans de développement durable des États membres.

70. En ce qui concerne les réformes de l'Organisation des Nations Unies proposées par le Secrétaire général, M. Atta-Mensah a indiqué que celui-ci considérerait les commissions économiques régionales comme des éléments essentiels de la politique du système des Nations Unies pour le développement. Étant donné qu'elles constituent des centres de réflexion stratégiques qui fournissent des données et des services d'analyse et des conseils stratégiques pour résoudre les questions régionales et contribuent à l'élaboration d'un large éventail de règles, normes et conventions régionales. Par ailleurs, les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement ont donné des orientations, des conseils et services stratégiques aux équipes de pays des Nations Unies, garanti l'assurance qualité et le suivi du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des initiatives conjointes. Elles ont assuré la gestion du rendement des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies et intervenu dans des pays en difficultés et en conflit.

71. Dans son rapport 2017 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 (A/72/124 – E/2018/3), le Secrétaire général a fait la proposition suivante :

Les commissions régionales devraient devenir les chefs de file du système des Nations Unies pour le développement pour ce qui a trait à l'élaboration des politiques, à la réalisation d'études et à la mise en place de projets axés sur le savoir au niveau des régions, afin de favoriser l'intégration et une progression équilibrée en matière de développement durable. Les équipes de pays, quant à elles, devraient conserver leur rôle premier qui est d'aider les autorités nationales à réaliser les objectifs de développement durable, à assurer le suivi des actions mises en œuvre à cette fin et à faire rapport sur la question. À cet égard, il importera de s'appuyer sur la déclaration de collaboration entre le Groupe des Nations Unies pour le développement et les commissions régionales, en définissant les responsabilités de telle sorte que les tâches soient clairement réparties.

72. Sur le renforcement du partenariat entre le Mécanisme et le Groupe des Nations Unies pour le développement, M. Atta-Mensah a noté que le document sur le partenariat devrait être fondé sur les réformes de l'Union africaine et celles proposées par le Secrétaire général, ainsi que les cadres de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine : le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017 - 2027 (PAIDA) ; le Cadre de Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Les recommandations suivantes ont été incluses dans le document de réflexion pour renforcer le partenariat entre le Mécanisme et le Groupe des Nations Unies pour le développement :

a) Le mécanisme et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement devraient bénéficier de l'appui des dirigeants de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, en commençant par le Vice-Président de la Commission l'Union africaine, et le Secrétaire général adjoint (qui coprésident le Mécanisme) et le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement. À cet égard, les présidents du Mécanisme et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Afrique devraient se réunir au moins une fois chaque année pour fournir des conseils stratégiques sur le partenariat à l'appui des priorités de l'Union africaine et de ses organes, y compris les communautés économiques régionales et les États membres ;

b) Les travaux du Mécanisme et des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement devraient s'articuler autour des thématiques prioritaires du Programme 2030 et l'Agenda 2063. Les groupes thématiques actuels du Mécanisme pourraient être le point de départ ;

c) Le mécanisme et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement devraient chercher à coordonner leurs plans de travail pour obtenir la plus haute valeur ajoutée combinée. Il a donc été fortement recommandé à leurs secrétariats de se rencontrer régulièrement ;

d) Le Mécanisme et les équipes régionales du Groupe de développement des Nations Unies devraient aider les coordonnateurs résidents dans la préparation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, comme envisagé par le Secrétaire général. À cet égard, le Mécanisme et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement devraient soutenir les activités de renforcement des capacités menées par les équipes de pays des Nations Unies dans les États membres de l'Union africaine ;

e) En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, le Mécanisme et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement devraient organiser périodiquement des dialogues politiques de haut niveau sur des questions d'actualité présentant un intérêt pour l'Union africaine, les communautés régionales et les États membres ;

f) Le Mécanisme et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement devraient être dotés des ressources nécessaires pour développer une plateforme de gestion des connaissances communes pour le partage des produits du savoir, la création des communautés de pratique, des blogs sur les questions clés, d'une banque de compétences et d'un fichier des experts ;

g) Les secrétariats du Mécanisme et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement devraient préparer ensemble les sessions annuelles du Mécanisme et les réunions des équipes régionales en Afrique ;

h) Le Mécanisme devrait participer aux réunions des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement et vice-versa ;

i) Pour éviter les doubles emplois et les chevauchements, l'exécution des plans-cadres conjoints Union africaine - Nations Unies devrait se faire à travers le Mécanisme et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement.

Débats

73. Les discussions qui ont suivi les exposés s'articulaient autour des points suivants :

a) L'importance du rôle du Mécanisme dans le rassemblement des organisations du système des Nations Unies afin qu'elles soient « unies(s) dans l'action » en appui à l'Union africaine. Malgré les progrès accomplis, des défis restent à relever dans la mise en œuvre des différents dispositifs de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ;

b) La mise en place des cadres de suivi-évaluation pour mesurer les progrès réalisés dans les activités du Mécanisme ;

c) La nécessité de rendre plus efficace la fourniture de l'appui des Nations Unies à l'Union africaine. À cet égard, l'ONU a été appelée à soutenir l'Union africaine sur les priorités de l'Afrique ;

d) L'amélioration spectaculaire du Mécanisme au cours des cinq dernières années. L'alignement de la plupart des travaux des groupes thématiques sur les priorités de l'Union africaine. L'approfondissement de la coopération entre les deux institutions et une meilleure collaboration sur de nombreux sujets d'intérêt pour le continent. Il a été noté, toutefois, que des améliorations étaient nécessaires pour rendre le Mécanisme plus efficace ;

e) La reconnaissance des lacunes de l'Organisation des Nations Unies, tout en soulignant que les pays africains sont également des États membres de l'Organisation. D'où la nécessité pour les États membres africains de faire pression

pour un engagement accru des Nations Unies à intensifier leurs efforts pour aborder les questions de développement importantes pour l'Afrique ;

f) En ce qui concerne la nécessité de reconfigurer les groupes thématiques du Mécanisme, le rappel aux participants que l'actuelle composition de ces groupes a été faite par l'ancien chef du personnel de la Commission de l'Union africaine dans le cadre du premier plan d'action décennal de l'Agenda 2063. En gardant à l'esprit le même objectif, les groupes devraient être « recomposés » sur la base d'une participation élargie pour améliorer le partenariat Union africaine-Nations Unies ;

g) L'observation qu'avec les réformes proposées par le Secrétaire général, les commissions économiques régionales auront trois fonctions : agir comme un groupe de réflexion au service du système des Nations Unies pour le développement ; user de son pouvoir de convocation pour rassembler les parties prenantes ; et entreprendre des activités opérationnelles pour renforcer les capacités des États membres à travers le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau national ;

h) La mise en relief du fait que l'Organisation des Nations Unies a été un très bon partenaire du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. La CEA et le PNUD ont été félicités pour leur appui au secrétariat du Mécanisme ;

i) L'observation d'une amélioration des relations entre les Nations Unies et l'Union africaine. Il a été mentionné que le programme de réformes du Secrétaire général s'orientait vers l'habilitation des fonctionnaires des Nations Unies sur le terrain à prendre les décisions sur la base des réalités et des priorités locales dans le but de rapprocher l'Organisation des populations et l'aider à mener à bien son mandat ;

j) L'observation qu'une partie du programme de réformes du Secrétaire général visait à supprimer les « effets de silos » dans la prestation des services des Nations Unies ;

k) La réaffirmation que le Mécanisme était un partenariat et non un simple instrument d'appui des Nations Unies à l'Union africaine. Le Mécanisme devait soutenir le NEPAD en 2003, mais grâce au Programme 2030 et à l'Agenda 2063, la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine devrait aller au-delà de NEPAD ;

l) La nécessité de renforcer les relations entre le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Mécanisme. La relation entre les deux institutions devrait s'appuyer sur le renforcement des mandats en vue de fournir un appui au niveau des pays (à court terme) ; l'accent sur des actions qui pourraient répondre aux besoins de capacités des organes de l'Organisation des Nations Unies (à moyen terme) ; et les réformes institutionnelles de l'Organisation des Nations Unies afin de rendre plus efficace l'action du Mécanisme et du Groupe des Nations Unies pour le développement (à long terme).

74. M^{me} Jacqueline Olweya, chef de l'équipe régionale de l'Afrique orientale et australe, est intervenue pour répondre à une question sur les moyens concrets qu'utiliserait le Mécanisme pour approfondir les relations de travail avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement.

75. M^{me} Olweya a déclaré que plusieurs nouvelles initiatives pourraient être développées sur la base du programme de réformes du Secrétaire général, qui devrait repositionner le système des Nations Unies en vue de la réalisation du Programme 2030 et l'Agenda 2063. Ces initiatives seraient à court, à moyen et à long terme. À cet égard, l'avantage comparatif découlant de mandats spécifiques de chaque entité serait utilisé par les États membres et les équipes de pays des Nations Unies à l'appui de leur travail.

76. À court terme, a-t-elle ajouté, le projet pourrait inclure les activités du Mécanisme et des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement, par exemple la co-organisation des dix-huitième et dix-neuvième

sessions du Mécanisme. Ces efforts ont jeté les bases de meilleures relations de travail. Prenant acte des différentes forces des entités concernées, elle a déclaré que le Mécanisme pourrait être appelé à tirer parti de ses capacités de réflexion et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement à collaborer directement avec les équipes de pays des Nations Unies pour s'employer à résoudre les problèmes de manque de données.

77. M^{me} Olweya a déclaré qu'à moyen terme, il avait été proposé d'analyser les lacunes en termes de capacités et de tirer parti des commissions économiques régionales et des interlocuteurs pertinents pour soutenir le développement des capacités nécessaires à la réalisation des aspirations de développement des États membres. Les mesures concrètes à prendre à cet égard ne seront plus claires qu'une fois que le calme sera revenu sur les véritables conséquences des présentes propositions de réformes.

78. M^{me} Olweya a affirmé que les suggestions à plus long terme concernaient les réformes institutionnelles des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement et des commissions économiques régionales afin d'aider les institutions à mieux collaborer. Elle a évoqué la réunion du secrétariat conjoint, tenue en décembre 2016, au cours de laquelle le dialogue politique a été adapté au thème de l'Union africaine pour la dix-huitième session. Le thème de la jeunesse et du dividende démographique a permis d'accroître la participation et l'implication des jeunes sur le continent. Il a été noté que le rapport complet de la réunion était disponible pour large diffusion et pour le lectorat.

Recommandations

79. Après des débats approfondis, les recommandations suivantes ont été formulées :

a) Le Mécanisme et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement ont été instamment invités à institutionnaliser les réunions conjointes des sessions du Mécanisme en vue d'approfondir la collaboration. À cet égard, les deux secrétariats devraient planifier ensemble l'organisation des réunions ;

b) Les secrétariats du Mécanisme et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement ont été invités à élaborer un mécanisme de coopération et de collaboration. À cet égard, ils devraient prévoir de se réunir au cours du dernier trimestre de 2018 pour élaborer des stratégies sur les domaines de coopération ;

c) Les programmes de travail du Mécanisme et des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement devraient tenir compte du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et des cadres conjoints Union africaine – Nations Unies pour la paix, la sécurité et le développement ;

d) Le travail des groupes thématiques du Mécanisme devrait également être en conformité avec le Programme 2030, l'Agenda 2063 et les cadres conjoints Union africaine – Nations Unies pour la paix, la sécurité et le développement.

VIII. Sixième séance plénière : Exposés et débats sur les progrès réalisés par le Mécanisme, mise à jour et adoption du plan de travail [Point 8 de l'ordre du jour]

A. Rapport d'étape conjoint Union africaine-Nations Unies sur le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

80. M. Admore Kambudzi, représentant du secrétariat du Mécanisme, a présenté un exposé sur les progrès du Mécanisme et le travail des groupes thématiques.

81. Sur le renforcement de la coordination de cette institution, la principale réalisation relevée a été la planification conjointe de travail sur la base du plan à moyen terme de l'Agenda 2063. Il a également relevé que le Mécanisme avait été invité à clarifier son rôle dans les réformes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine et les trois cadres de partenariat.

82. Les réalisations du groupe thématique 1 se présentent comme suit : a) la signature historique de la zone de libre-échange continentale africaine par 44 pays africains ; b) la signature d'un protocole d'accord entre la Commission de l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur les différents domaines de collaboration dans lesquels devaient s'appliquer les programmes de la division du développement industriel ; c) l'organisation des discussions sur 20 zones économiques ; d) la réalisation d'une étude sur la chaîne de valeur du manioc ; e) l'élaboration d'un plan d'action pour les petites et moyennes entreprises ; et f) la tenue d'une conférence sur l'agriculture moderne.

83. En ce qui concerne le groupe thématique 2, les réalisations du Secrétariat s'observent dans quatre domaines : a) la sécurité routière, y compris l'adoption du plan d'action pour la sécurité routière en Afrique et de la charte africaine de la sécurité routière, des cartes routières nationales et la réalisation d'une étude sur les indicateurs de sécurité minimale ; b) l'énergie, y compris la présentation des résultats d'une étude sur la prise en compte du cadre de bioénergie et des directives stratégiques dans le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le transport, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme, et l'élaboration des cadres régionaux et des directives y relatives, et l'organisation d'un atelier sur la transformation des déchets en énergie en Afrique du Nord ; c) le transport, y compris le plaidoyer et le plan d'action pour un marché unique du transport aérien en Afrique et des plans visant à renforcer la capacité de la Commission africaine de l'aviation civile en tant qu'agence d'exécution du marché ; et d) le tourisme, y compris l'élaboration d'un cadre continental pour le tourisme, du plan directeur du tourisme durable de l'Éthiopie et les comptes satellites du tourisme.

84. Parmi les réalisations du groupe thématique 3, on peut citer la validation de la stratégie continentale de l'éducation pour le cadre des indicateurs de l'Afrique ; le partenariat entre l'Union africaine et une agence des Nations Unies sur les programmes d'alimentation scolaire ; les recommandations du groupe d'étude de l'Union africaine ; les progrès de l'enseignement de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques ; les travaux sur les problèmes de genre en milieu éducatif, l'éducation et la paix ; les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports à l'échelle globale et continentale ; et le soutien à la mise en œuvre de la Convention régionale sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique.

85. Les réalisations du groupe thématique 4 comprennent, entre autres, l'élaboration du premier programme quinquennal prioritaire, les initiatives conjointes sur l'emploi des jeunes, le programme participatif d'amélioration des bidonvilles, la sécurité sociale des travailleurs migrants, les programmes conjoints sur la migration de la main d'œuvre, le soutien au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et poursuite des travaux du groupe de travail tripartite sur la situation des migrants bloqués en Libye.

86. Les réalisations de groupe 5 comprenait l'examen de la politique de l'Union africaine en matière de genre de 2009 et l'élaboration de la stratégie de l'Union africaine en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes pour la période 2018-2027, la troisième édition de la célébration de la parité des sexes, un cadre continental sur les femmes, la paix et la sécurité, la prise en compte des problèmes des jeunes et la feuille de route de l'Union africaine sur le dividende démographique.

87. Quelques réalisations du groupe thématique 6 portaient sur les questions humanitaires, l'appui à la formation, la mise en œuvre des décisions dans le cadre de la politique humanitaire de l'Union africaine, l'appui à l'initiative de prévention et

d'intervention en cas de catastrophe et prise de mesures pour faire face aux glissements de terrain en Sierra Leone ; l'appui au Département des affaires politiques de l'Union africaine dans la préparation de la célébration du cinquantième anniversaire de la Convention de l'Union africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et du dixième anniversaire de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique avec la création d'un secrétariat et l'appui à la formation sur le droit et la politique humanitaires et les publications pertinentes ; le soutien à l'adoption de la Déclaration de Maurice sur la réduction des risques de catastrophe et des sept engagements pris par l'Union africaine ; la formation sur le cadre d'action de Sendai ; l'appui à l'échelon national à la comptabilité sur les pertes dues aux catastrophes.

88. Parmi les réalisations du groupe thématique 7, on peut citer l'assistance à l'élaboration des outils de prise de décisions sur les systèmes de contrôle et de gestion des informations sur les produits chimiques ; les travaux du Groupe des Sages de l'Union africaine sur la prise en compte de la gouvernance des ressources naturelles dans l'initiative « faire taire les armes d'ici à 2020 », l'élaboration d'un cadre harmonisé pour la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain ; la mise en place d'un centre d'excellence de l'énergie géothermique ; et le lancement du Réseau africain des institutions en sciences de la Terre.

89. Le groupe thématique 8 a fourni un appui aux États membres sur les diverses conventions internationales sur la culture et la sauvegarde du patrimoine culturel ; l'élaboration des cadres des indicateurs nationaux ; la loi type de l'Union africaine sur la culture ; les efforts de lutte contre le trafic illicite de biens culturels ; et les programmes conjoints avec la Communauté de développement d'Afrique australe dans le secteur culturel.

90. Le groupe thématique 9 a apporté un appui à la mise en œuvre du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. D'autres réalisations concernent l'appui à la capacité de décision de l'Union africaine et une plus grande coopération entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que l'appui aux visites sur le terrain du Conseil de paix et de sécurité en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan du Sud, au Soudan et dans le bassin du Lac Tchad.

91. En ce qui concerne le Mécanisme de coordination sous-régional pour l'Afrique centrale, il faut signaler la mise en œuvre commune en cours du projet Sahel et du projet de formation des experts de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la CEDEAO.

92. S'agissant du Mécanisme de coordination sous-régional pour l'Afrique orientale et australe, l'on a noté la nécessité d'approfondir la connaissance et la sensibilisation sur les liens qui existent entre la migration et la gouvernance, l'industrialisation, l'emploi, les finances et le développement global.

93. Le Mécanisme de coordination sous-régional pour l'Afrique du Nord a tenu une réunion annuelle qui a abouti, entre autres, à la coordination sous-régionale, au financement des programmes conjoints et à la promotion de l'appropriation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

94. Un important résultat à mettre à l'actif du Mécanisme de coordination sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest a été la mobilisation des autres institutions des Nations Unies autour de sujets d'intérêt commun, tels que le suivi de l'avancement du Programme africain accéléré d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques d'état civil à travers les réalisations de son groupe restreint et la stratégie intégrée des Nations Unies pour la résilience économique dans la région du Sahel.

95. Les défis et les recommandations sont restés les mêmes et comprennent l'appropriation et l'engagement de l'ONU et de l'Union africaine et d'autre au niveau des dirigeants et des groupes, la durabilité des ressources humaines, techniques et

financières pour le Mécanisme et son secrétariat, l'utilisation de la nouvelle plateforme du Mécanisme pour la collaboration à l'intérieur des groupes, la budgétisation et la désignation d'une personne pour les communications, la nécessité d'un programme de travail biennal et le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre sous l'égide du Mécanisme.

B. Mise à jour sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

96. Un représentant du secrétariat du Mécanisme a présenté un exposé à cet effet et a relevé que le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ont largement été mis en œuvre au niveau national. Les initiatives prises par les États membres pour adapter le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et les aligner sur leurs plans nationaux de développement, financer leur mise en œuvre et le mécanisme de suivi et d'établissement des rapports sont par conséquent très louables. Le soutien financier et technique des partenaires est tout aussi important, tout comme l'engagement de la société civile et du secteur privé à intégrer les deux agendas dans leurs propres stratégies.

97. Le représentant a informé les participants que le Rapport sur le développement durable en Afrique, préparé conjointement par la CEA, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAD) et le PNUD, soulignait les progrès réalisés dans l'adaptation et la mise en œuvre de ces deux programmes. Le rapport 2017 contenait une évaluation des progrès réalisés sur six objectifs de développement durable, il s'agit de : l'objectif 1 (Pas de pauvreté) ; l'objectif 2 (Faim zéro) ; l'objectif 3 (Bonne santé et bien-être) ; l'objectif 5 (Égalité entre les sexes) ; l'objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructure) ; et l'objectif 14 (Vie aquatique). En outre, la disponibilité des données et les lacunes ont été soulignées.

98. Le représentant a aussi noté que le rapport 2018 mettait l'accent sur six objectifs de développement durable, notamment : l'objectif 6 (Eau propre et assainissement) ; l'objectif 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) ; l'objectif 11 (Villes et communautés durables) ; l'objectif 12 (Consommation et production responsables) ; l'objectif 15 (Vie terrestre) ; et l'objectif 17 (« Partenariats pour la réalisation des objectifs »).

99. Le représentant a souligné que les pays se trouvaient à divers stades d'adaptation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et de mise en place d'institutions et de systèmes pour leur mise en œuvre et l'établissement de rapports. Les progrès ont été mitigés au départ, certains pays, en particulier ceux d'Afrique du Nord, faisant des progrès vers la réalisation des objectifs clefs. L'établissement du rapport a rencontré un certain nombre de contraintes, dont l'absence de données : seuls 50 % des indicateurs des objectifs de développement durable avaient au moins un point de données et seulement 37,8 % avaient au moins deux points de données permettant de rendre compte des progrès réalisés.

100. Le secrétariat a informé les participants que la boîte à outils intégrée pour la planification et l'établissement des rapports, logiciel développé par la CEA, permettait d'aligner les deux agendas pour une adaptation harmonisée dans les plans nationaux de développement et de rendre ainsi compte des progrès réalisés. En outre, les indicateurs communs régionaux offraient un cadre de suivi de la mise en œuvre des deux agendas.

101. En outre, le secrétariat a souligné qu'il était important pour les États membres, avec l'appui des partenaires, de renforcer les capacités et les systèmes de collecte et d'analyse des données afin de constituer les bases d'un rapport adéquat sur les progrès accomplis. Il est également essentiel de mobiliser davantage de ressources pour permettre une analyse approfondie de la performance des pays sur les deux agendas. Le Cadre de Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 signé en janvier 2018 permettrait de renforcer la collaboration entre les deux organisations

pour la promotion d'une croissance solidaire, du développement durable et de la transformation de l'Afrique.

102. Les participants ont pris acte de la mise à jour et ont remercié l'intervenant.

C. Mise à jour sur le Forum régional africain pour le développement durable pour le suivi et l'évaluation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

103. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé à cet effet. Il a informé les participants que la CEA, en collaboration avec le Sénégal et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population, la FAO, l'Organisation des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, a organisé la quatrième session du Forum régional africain pour le développement durable qui s'est tenue à Dakar du 2 au 4 mai 2018, en préparation du forum politique de haut niveau 2018 sur le développement durable qui se tiendra à New York du 9 au 18 juillet 2018.

104. Le Forum s'est réuni sur le thème « Transformation vers des sociétés durables et résilientes » et a été officiellement ouvert par le Premier Ministre du Sénégal, Mahammed Dionne. Celui-ci a réitéré l'engagement du pays à la réalisation des objectifs de développement durable et mis en relief les programmes nationaux y relatifs, notamment le déploiement des villes vertes, l'augmentation de l'utilisation de l'énergie solaire et les actions visant à intégrer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans la planification nationale.

105. Le Forum a analysé en profondeur les objectifs de développement durable choisis, notamment l'objectif 17, et leurs pendants dans l'Agenda 2063, et les a répartis en sous-thèmes suivants, à savoir : a) Eau propre et assainissement ; b) Énergie propre et abordable ; c) des villes et communautés durables ; d) Consommation et production responsables ; e) Vie terrestre ; et f) le renforcement des moyens de mise en œuvre et partenariats pour la réalisation des objectifs de développement durable.

106. Les participants ont pris acte de la mise à jour et ont remercié l'intervenant.

D. Adoption du programme commun 2018-2019 Organisation des Nations Unies-Union africaine pour le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

107. Le secrétariat a informé les participants que le programme conjoint Union africaine-Nations Unies pour 2018-2019 a été adopté lors du séminaire de réflexion du Mécanisme, qui s'est tenu à Nairobi du 24 au 27 avril 2018. Il devait principalement permettre à l'Organisation des Nations Unies et à l'Union africaine de s'accorder sur un programme de travail commun pour les groupes thématiques du Mécanisme.

108. Sur la base d'une décision prise à la dix-septième réunion du Mécanisme, le programme de travail pour 2018-2019 présenté aux membres était ancré sur les priorités de l'Union africaine consacrées dans son Agenda 2063. Il a également été aligné sur le Programme 2030, le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017 - 2027 (PAIDA), le Cadre de l'Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité.

109. À la suite du séminaire de réflexion, le secrétariat du Mécanisme a rassemblé les documents et préparé le programme de travail, en veillant à ce qu'il soit conforme au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 et aux trois cadres conjoints Union africaine-Nations Unies.

110. Le secrétariat a demandé aux participants d'adopter le programme de travail.

Recommandation

111. Les participants ont adopté le programme de travail.

IX. Questions diverses [Point 9 de l'ordre du jour]

112. Aucune question n'a été soulevée.

X. Présentation et adoption du projet de rapport de la réunion [point 10 de l'ordre du jour]

113. Le rapport a été adopté en principe. Le secrétariat a été invité à présenter le rapport par voie électronique aux participants pour leurs observations, après quoi le document serait considéré comme pleinement adopté.

XI. Clôture de la réunion [point 11 de l'ordre du jour]

114. Mme Eziakonwa-Onochie a prononcé son discours de clôture au nom du Président des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement. Elle a relevé que les participants ont eu des discussions intéressantes qui ont abouti à des stratégies clefs qui permettraient aux Africains de réussir collectivement dans la lutte contre la corruption pour une Afrique prospère, dans laquelle les aspirations du continent seraient pleinement réalisées. Elle a rappelé que les participants avaient convenu que la corruption avait une incidence énorme sur le développement de l'Afrique. La corruption se présentait sous différentes formes, allant de la gestion financière (p. ex., les flux financiers illicites, la haute corruption politique, les pratiques de corruption des grandes entreprises et les pots-de-vin corruption) à la sextorsion.

115. Mme Eziakonwa-Onochie a fait observer que si la corruption conduisait à l'exclusion et aux inégalités, l'exclusion et les inégalités entraînaient et exacerbent la corruption. Ces questions devaient être abordées collectivement si l'on voulait gagner le combat contre la corruption. Parce que la corruption compromet l'égalité entre les sexes et affecte les jeunes, les femmes étant plus touchées, les solutions doivent tenir compte de ces dimensions. Les efforts seraient vains si tout le monde à tous les niveaux ne se joignait pas à ce combat. Elle a appelé à une transition de la lutte contre la corruption à la prévention en traitant ses causes profondes et en renforçant les systèmes de valeurs de l'Afrique. Elle a fait observer que tout le monde s'accordait que l'Afrique ne manquait pas de politiques et de cadres juridiques pour combattre la corruption et qu'il était nécessaire d'avancer vers l'application, la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et l'établissement de rapports sur cadres juridiques de façon coordonnée.

116. Pour conclure, M^{me} Eziakonwa-Onochie a rappelé qu'un délégué avait attiré l'attention des participants sur le chiffre 6, sur lequel l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine devraient se focaliser dans leurs efforts de lutte contre la corruption. Elle a développé le sujet en examinant les six points suivants :

a) Assurer l'accès à l'information aux citoyens, médias, partis politiques et pays pour leur permettre de comprendre les processus budgétaires et de passation des marchés, ainsi que les stratégies de lutte contre la corruption. L'information sur

les meilleures pratiques devrait également être partagée dans le cadre de la lutte contre la corruption ;

b) Mise en œuvre de la politique et des cadres et instruments juridiques destinés à la lutte contre la corruption, avec des mécanismes clairs de responsabilisation, de suivi et d'établissement de rapports. Il faudrait également mettre en place des mécanismes pour primer l'éthique et les comportements anticorruptions des individus et des institutions. Comme cela avait été arrêté à la réunion, les objectifs de développement durable, leurs cibles du Programme 2030 et les aspirations de l'Agenda 2063 offrent une base solide aux cadres nationaux. Leur réalisation est un préalable à la lutte contre la corruption ;

c) L'indépendance des institutions de lutte contre la corruption doit être convenablement appuyée et renforcée. Les ressources humaines/particuliers/dénonciateurs doivent également être protégés dans ces établissements ;

d) L'adoption des stratégies novatrices dans les actions de prévention et de lutte contre la corruption notamment les TIC, les médias sociaux, la numérisation du processus de passation des marchés, les processus opérationnels et la participation de tous les citoyens. L'initiative « Suivre l'argent à la trace » fait partie de ces stratégies ;

e) S'assurer que toutes les stratégies de lutte contre la corruption sont menées de manière coordonnée dans tous les secteurs, et s'attaquent aux multiples formes et types de corruption, dans les domaines économique, social, environnemental et politique. Il était également nécessaire d'harmoniser les cadres juridiques en associant tous les partenaires et tous les pays impliqués (par exemple, les pays de transit et de destination des flux financiers illicites) ;

f) Relevant l'interdépendance entre l'inégalité, l'exclusion et la corruption, les participants ont convenu que l'inclusion et la lutte contre les inégalités étaient la seule façon dont l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec tous les autres partenaires, pourrait aider l'Union africaine à gagner le combat contre la corruption d'une manière durable pour la prospérité de l'Afrique.

117. Mme Eziakonwa-Onochie a rassuré les participants de l'engagement des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement à travailler avec toutes les parties prenantes, dans le cadre de l'application des recommandations de la réunion.

118. Dans son allocution de clôture, M. Hamdok a reconnu la qualité des discussions et des recommandations issues de la réunion et de la façon dont l'Organisation des Nations Unies pourrait soutenir l'Union africaine dans ses efforts de lutte contre la corruption. Il a fait observer que l'adoption du thème annuel de l'Union africaine par les sessions du Mécanisme devait être une des bonnes pratiques à retenir du Mécanisme.

119. En ce qui concerne la discussion sur le rôle du Mécanisme dans la mise en œuvre des différents cadres de l'Union africaine, M. Hamdok a dit avoir apprécié la franchise des discussions découlant du forum et a informé les participants que les recommandations avaient été bien retenues par le secrétariat dans le rapport de la réunion.

120. Pour conclure, M. Hamdok a exprimé sa gratitude aux dirigeants de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, au secrétariat du Mécanisme et à tous les participants pour le succès de la session. Il a déclaré que le Mécanisme était un instrument de coopération important et que les idées et les résultats de la réunion permettraient de renforcer le partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

121. Dans son mot de clôture, M. Kwesi Quartey a remercié les participants pour leur présence à la session, ce qui témoigne de leur engagement et de leur foi dans le Mécanisme et son œuvre. Il a noté que les participants avaient eu des discussions très

fructueuses sur le problème de la corruption qui affectait tous les aspects du développement économique et social du continent. Il a également reconnu que la corruption n'est pas née sur le continent et qu'elle n'y mourra pas non plus. Il a rappelé aux participants que le partitionnement du continent plongeait ses racines dans la corruption. Il était nécessaire de s'interroger véritablement sur cette question et les solutions ne pourraient être trouvées qu'à l'issue de cette profonde réflexion. Il a reconnu que les effets paralysants de la corruption pouvaient se manifester dans l'éducation, l'administration publique, les institutions financières et les systèmes de gouvernance.

122. M. Kwesi Quartey a souligné le rôle important du Mécanisme pour s'assurer que les Nations Unies restent unies dans l'action pour répondre aux priorités de l'Union africaine. Il a appelé à une plus grande coordination, à la communication et au renforcement du partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. Il affirmé que la coopération était importante si l'Afrique entendait réussir ses efforts d'intégration. Il a réaffirmé l'engagement de l'Union africaine et de ses organes à rendre le Mécanisme plus efficace dans la satisfaction des besoins quotidiens des citoyens. Il s'est dit convaincu que, grâce aux efforts combinés de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, le Programme 2030 et l'Agenda 2063 seront mis en œuvre à travers l'application effective des différents cadres conjoints de coopération. C'est sur ces mots qu'il a clôturé la session.

Annexe

Liste des participants

Commission de l'Union africaine

- | | |
|---|--|
| 1. Thomas K. Quartey
Vice -Président
Commission de
l'Union africaine
Addis Abeba | 8. Hussein Hassan
Directeur
Commission de
l'Union africaine
Addis Abeba |
| 2. Hadiza Mustapha
Conseiller Bureau du
Président de la
Commission de
l'Union africaine
Addis Abeba | 9. Gamal Eldin Ahmed
Harran
Chargé de
communication
Commission de
l'Union africaine
Addis Abeba |
| 3. Agbor Ambang
Chef de l'unité du
NEPAD
Bureau du Président de
la Commission de
l'Union africaine
Addis Abeba | 10. Niamkey Malan
Conseiller
Bureau du Vice-
Président
Commission de
l'Union africaine
Addis Abeba |
| 4. Anthonia Iyanda
Chargé principal des
politiques
Bureau du Vice-
Président
Commission de
l'Union africaine
Addis Abeba | 11. Victor Harison
Commissaire
Commission de l'Union
africaine
Addis Abeba |
| 5. Cheikh Beddah
Directeur
Infrastructure et énergie
Commission de l'Union
africaine
Addis Abeba | 12. Jean-Denis Gabikini
Directeur, Intégration
économique et
coopération régionale
Commission de
l'Union africaine
Addis Abeba |
| 6. Kevin Eldridge T.
Tchetda
Analyste et conseiller
de la gouvernance
Commission de
l'Union africaine
Addis Abeba | 13. Khabele Matlosa
Directeur
Commission de l'Union
africaine
Addis Abeba |
| 7. Lami Omale
Juriste associé
Commission de
l'Union africaine
Addis Abeba | 14. Mahawa Wheeler
Directeur, Femmes,
genre et
développement
Commission de
l'Union africaine
Addis Abeba |
| | 15. Andisiwe Hlungwanr
Jeune bénévole |

- Bureau du Président de
la Commission de
l'Union africaine
Addis Abeba
16. Blaise Banoum
Conseiller
Bureau du Vice-
Président
Commission de
l'Union africaine
Addis Abeba
17. Doreen Apollos
Conseiller en
communication
Bureau du Vice-
Président
Commission de
l'Union africaine
Addis Abeba
18. Daniel Batidam
Membre du conseil
d'administration
Commission de
l'Union africaine-
CUA
Arusha, République-
Unie de Tanzanie
- Communauté
économique régionale**
19. Abdi Fidar
Coordonnateur,
Renforcement des
capacités
IGAD
Djibouti
20. Suma Watson
Mwakyusa
Agent principal des
Relations internationales
Communauté d'Afrique
de l'Est
Arusha, République-
Unie de Tanzanie
21. Francis Mangeni
Directeur, Commerce
COMESA
Lusaka
22. Julien Emile
Razafintsalama
Chargé de la
Coopération
internationale
COMESA
Lusaka
23. Valentine Atonde
Chargé de programme
CEDEAO
Addis Abeba
24. Salvator Matata
Chef,
Bureau de liaison du
COMESA auprès de
l'Union africaine
Addis Abeba
25. Nelson Magbagbeola
Chef, Bureau de liaison
de la CEDEAO
Commission de la
CEDEAO
Lagos, Nigéria
- Secrétariat du
Mécanisme africain
d'évaluation par les
pairs**
26. Ferdinand Katendeko
Chef du personnel
Mécanisme africain
d'évaluation par les
pairs
Pretoria, Afrique du Sud
- Commission
économique pour
l'Afrique**
27. Vera Songwe
Secrétaire général
adjoint et Secrétaire
exécutif
Commission
économique pour
l'Afrique
Addis Abeba,
28. Abdalla Hamdok
Secrétaire exécutif
adjoint
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Addis Abeba,
29. Giovanni Biha
Secrétaire exécutif
adjoint chargé de la
prestation des
connaissances
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Addis Abeba

30. Stephen Karingi
Chef, Division du
renforcement des
capacités
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Addis Abeba
31. Lilia Naas
Directeur
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Rabat
32. Karima B. Ben Soltane
Directeur
Institut africain de
développement
économique et de
planification
Dakar
33. Said Adejumobi
Directeur
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Lusaka
34. Andrew Mold
Administrateur
Commission
économique pour
l'Afrique pour
l'Afrique
Kigali
35. Aida Opoku-Mensah
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Addis Abeba
36. Joseph Atta-Mensah
Conseiller principal
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Addis Abeba
37. Adeyemi Adeyinka
Conseiller principal
interrégional
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Addis Abeba
38. Meaza Ashenafi
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Addis Abeba
39. Nozipho Freya
Simelane
Chargé des affaires
économiques
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Addis Abeba
40. Peter Mundala
Assistant spécial du
Secrétaire exécutif
adjoint Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Addis Abeba
41. Lashea Howard-Clinton
Chargé de programme
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Addis Abeba
42. Aziz Jaid
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Rabat
43. Giuseppe D'Aronco
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Yaoundé
44. Ochozias Gbaguidi
Économiste
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Niamey
45. Mohammed Salih
Professeur/Consultant
Université Erasmus
Rotterdam, Pays-Bas
46. Okara Enoch
Consultant
Commission
économique pour
l'Afrique pour
l'Afrique
Addis Abeba

47. Oladipo Johnson
Consultant
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Addis Abeba
48. Sawuya Nakijoba
Chercheur
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Addis Abeba
49. Valeria Mensah
Chercheur
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Addis Abeba
50. David Nwanze
Consultant
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Addis Abeba
51. Eaman Abdella
Consultant
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Addis Abeba
52. Isabelle Gebretensaye
Consultant individuel
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Addis Abeba
53. Bitanya Tarekegn
Consultant
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Addis Abeba
54. Aster Yitayew
Assistant de programme
Commission
économique pour
l'Afrique pour
l'Afrique
Addis Abeba
55. Zewditu Befekadu
Assistant de secrétariat
- Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Addis Abeba
56. Genet Beyene
Assistant de secrétariat
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Addis Abeba
57. Kassahun Shiferaw
Entrepreneur individuel
Commission
économique pour
l'Afrique pour l'Afrique
Addis Abeba
- Organismes des Nations Unies**
58. Bience Gawanas
Secrétaire général
adjoint
Bureau du Conseiller
spécial pour l'Afrique
New York, États-Unis
d'Amérique
59. François Charlier
Responsable des
services d'information
Bureau du Conseiller
spécial pour l'Afrique
New York
60. Haile Menkerios
Secrétaire général
adjoint
Bureau des Nations
Unies auprès de l'Union
africaine
Addis Abeba
61. Joseph Birungi
Analyste politique
Bureau des Nations
Unies auprès de l'Union
africaine
Addis Abeba
62. Danston Ondachi
Spécialiste des
opérations
Groupe des Nations
Unies pour le
développement
Nairobi

63. Jacqueline Olweya
Conseiller
Équipe régionale du
Groupe des Nations
Unies pour le
développement de
l’Afrique orientale et
australe
Nairobi
64. Firmin Matoko
Directeur général adjoint
UNESCO
Paris
65. Ana Elisa Santana
Afonso
Représentant
UNESCO
Addis Abeba
66. Yumiko Yokozeki
Directeur
Institut International de
l’UNESCO pour le
renforcement des
capacités en Afrique
Addis Abeba
67. Edwin Kumfa
Chercheur en sciences
naturelles
UNESCO
Addis Abeba
68. Membere Abiey
Directeur adjoint
UNESCO
Addis Abeba
69. Ononuju Okwaraogoma
Consultant
UNESCO
Addis Abeba
70. Lamin Manneh
Directeur, Centre
régional de services
PNUD
Addis Abeba
71. Siaka Coulibaly
Coordonnateur résident
PNUD
Cotonou, Bénin
72. Fode Ndiaye
Coordonnateur résident
PNUD
Kigali
73. Annette Richer
Spécialiste en efficacité
du développement
PNUD
Addis Abeba
74. Rosa Bora
Economics Associate
PNUD
Addis Abeba
75. Ahunna Eziakonwa-
Onochie
Coordonnateur résident
PNUD
Addis Abeba
76. James Wakiaga
Économiste principal
PNUD
Addis Abeba
77. David Phiri
Coordinateur sous-
régional pour l’Afrique
orientale et le
Représentant auprès de
l’Union africaine et de
la CEA
FAO
Addis Abeba
78. Letty Chiwara
Représentant
ONU-Femmes
Addis Abeba
79. Tikikel Alemu
Spécialiste de liaison
ONU-Femmes
Addis Abeba
80. Joy Kategekwa
Directeur, Bureau
régional pour l’Afrique
CNUCED
Addis Abeba
81. Cynthia Samuel-
Olonjuwan
Directeur général adjoint
OIT
Abidjan, Côte d’Ivoire
82. Naison Mutizwa-
Mangiza
Directeur
Bureau régional
d’ONU-Habitat pour
l’Afrique
Nairobi

83. Mathewos Tulu
Chargé de la
coordination
Bureau de liaison,
Stratégie internationale
de prévention des
catastrophes (ONU-
SIPC).
Addis Abeba
84. George Okutho
Directeur
OIT
Addis Abeba
85. Worknesh Mekonnen
Directeur
Bureau des Nations
Unies pour les services
d'appui aux projets
(UNOPS)
Addis Abeba
86. Maureen Achieng
Chef de Mission
Organisation
internationale pour les
migrations (OIM)
Addis Abeba
87. Koat Aleer
Agent de liaison
Organisation
internationale pour les
migrations (OIM)
Addis Abeba
88. Carolyne Tumuhimbise
Migration Policy and
Liaison Officer
Organisation
internationale pour les
migrations (OIM)
Addis Abeba
89. Akpaka Kalu
Représentant
Organisation mondiale
de la santé (OMS)
Addis Abeba
90. Asegid Adane Mebratu
Administrateur de
programme national
Organisation des
Nations Unies pour le
développement
industriel (ONUDI)
Addis Abeba
91. Catherine Mwangi
Assistant de programme
PNUE
Nairobi
92. Allan Mulando
Chef d'équipe/Chef
Programme alimentaire
mondial (PAM)
Addis Abeba
93. Amr Kamel
Administrative and
Programme Officer
OIM
Londres
94. Bethel Atnafseged
Assistant de recherche
Fonds des Nations
Unies pour la population
(FNUAP)
Addis Abeba
95. Dorine Nininahazwe
Représentante de la
Campagne ONE auprès
de
l'Union africaine
Nairobi
96. Ekhosuehi Iyahan
Directeur
African Risk Capacity
Johannesburg, Afrique
du Sud
97. Innocent Ntaganira
Chef, Bureau de liaison
de l'OMS
Addis Abeba
98. Iyorlumun Uhaa
Représentant
Fonds des Nations
Unies pour l'enfance
(UNICEF)
Addis Abeba
99. Johnstone Oketch
Administrateur
Bureau de la
coordination des affaires
humanitaires
Addis Abeba
100. Julius Kabubi
Analyste de programme
ONU-SIPC
Nairobi

101. Juvenal Shiundu
Directeur par intérim
OIM
Nairobi
102. Kafkas Caprazli
Statisticien
FAO
Addis Abeba
103. Louise Holly
Advocacy and Policy
Adviser
Fonds des Nations
Unies pour l'enfance
(UNICEF)
Addis Abeba
104. Samba Harouna
Chef de Bureau de
liaison du PNUE
auprès de l'Union
africaine
Addis Abeba
105. Desire Assogbavi
Directeur et Chef du
Bureau de liaison auprès
de l'Union africaine et
de la CEA
FNUAP
Addis Abeba
106. Shewaye Lulu
Liaison and Project
Officer
Fonds des Nations
Unies pour la population
(FNUAP)
Addis Abeba
107. Wanja Kaaria
Directeur adjoint
Programme alimentaire
mondial (PAM)
Addis Abeba
108. William Azhu
Chef, Bureau Afrique
OIM
Addis Abeba
- Autres organisations**
109. Hespina Rukata
Professeur associé
Thabo Mbeki
Leadership Institute
Johannesburg, Afrique
du Sud
110. Janah Ncube
Directrice internationale
des campagnes
Crisis Action
Nairobi
111. Thérèse Felicitée Azeng
Maître de Conférences
Université de Yaoundé
Yaoundé
112. Logan Wort
Secrétaire exécutif
Forum africain sur
l'administration fiscale
Johannesburg, Afrique
du Sud
113. Emebet Getachew
Représentant auprès de
l'Union africaine
Crisis Action
Addis Abeba